L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 24 MAI 1855.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & COMP.
Editeurs-Propriétaires:
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARBY.
No 23, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 24 MAI.

AGITATION.

La question de l'esclavage semble destinée à troubler perpétuellement l'Union et à y entretenir une dangereuse agitation. Les compromis ne sont qu'un palliatif: après chacune des mémorables transactions auxquelles nos hommes d'Etat les plus célèbres ont attaché leurs noms, on a cru que l'harmonie était rétablie dans le pays, mais de cruelles déceptions ont bien vite démontré le néant de ces combinaisons. Puisque la Constitution elle-même n'est pas respectée par les fanatiques du Nord, comment peut-on espérer qu'un compromis, qui n'est en définitive qu'une loi, aura sur eux plus de puissance? On sait l'histoire du célèbre compromis du Missouri: ce pacte solennel entre le Nord et le Sud a-t-il mis fin à l'agitation? Le Congrès n'a-t-il pas été comme par le passé une arène de violentes discussions et de débats passionnés? Qu'on consulte les journaux de Washington et on sera complètement édifié là-dessus.

Après le dernier compromis le pays semblait avoir retrouvé un peu de calme, lorsque M. Douglass a présenté son bill pour l'organisation des territoires de Kansas et de Nebraska. Il n'en a pas fallu davantage pour rallumer le feu des passions endormies. La nouvelle loi ayant virtuellement aboli le compromis du Missouri en déclarant que les habitans des deux territoires que nous venons de nommer pourraient, dans la Constitution qu'ils se donneraient au moment d'entrer dans l'Union, proclamer ou interdire l'esclavage, il s'est élevé dans le Nord et dans une partie de l'Ouest de furieuses clameurs et de virulentes protestations. En vertu du compromis du Missouri, l'établissement de l'esclavage était prohibé au-delà d'un certain degré de latitude, et voilà que le bill de M. Douglass abolissait cette restriction.

Le principe proclamé dans cette dernière loi est le seul vrai, le seul légitime, le seul raisonnable; mais il avait le tort d'abroger une transaction qui accordait une certaine satisfaction aux adversaires de l'esclavage. Ceux-ci, l'acceptant comme une déclaration de guerre, se sont mis à l'œuvre pour coloniser les nouveaux territoires. Ils y ont envoyé des convois d'abolitionistes afin de s'assurer dans la population une majorité hostile à l'esclavage et qui pût décréter, en temps opportun, l'interdiction de cette institution. Mais les partisans de l'esclavage s'étaient également portés en nombre dans les territoires, et les deux partis se trouvant en présence en sont venus aux hostilités. C'est une véritable guerre civile qui règne en ce moment au Kansas. C'est à coups de couteau et de pistolet que discutent les champions et les adversaires de l'esclavage. Dernièrement, dans une assemblée tenue à Leavenworth, les habitans délibéraient sur une question relative au droit de préemption. Quoique le sujet n'eût qu'un rapport indirect à la question de l'esclavage, il se trouvait cependant que les propriétaires d'esclaves étaient d'un avis et les *free-soilers* de l'autre. Quand on alla aux voix, l'assemblée se trouva à peu près également partagée, et un propriétaire nommé Clark dit que la majorité était pour son parti. Un avocat nommé McCrea lui dit que c'était un mensonge. Clark s'avança vers McCrea et le frappa, suivant un rapport, ou le menaça seulement, suivant un autre. Alors McCrea lui tira un coup de pistolet qui le tua.

Voilà où en sont les deux partis au Kansas, et on conviendra que cet état de choses est assez alarmant pour inspirer de sérieuses inquiétudes.

Ce n'est pas seulement nos territoires que trouble l'abolitionisme. Un juge du Massachusetts ayant, comme commissaire des Etats-Unis, ordonné l'arrestation d'un esclave fugitif, s'est attiré la haine de tous les négrophiles. La législature de l'Etat a déclaré qu'il avait méconnu le vœu populaire et a invité le gouverneur à le destituer. Nous avons analysé l'autre jour la réponse digne et ferme de M. Gardner: il a dit aux chambres du Massachusetts que le juge Loring n'avait fait qu'obéir à une loi des Etats-Unis, et que ce n'était pas là une cause d'exclusion. Pour destituer le juge Loring, il demandait qu'on lui prouvât que ce magistrat était incapable d'exercer les importantes fonctions qui lui étaient confiées.

Le gouverneur Gardner a pris dans cette question une attitude qui le recommande aux bienveillantes sympathies du Sud. Premier magistrat d'un Etat abolitioniste, entouré de négrophiles et de fanatiques, il lui a fallu beaucoup de courage pour se soustraire à la funeste influence du milieu où il se trouve. Ne prenant pour guide que sa haute raison et son intelligence éclairée, il a su conserver toute son indépendance, et, pour assurer le triomphe du droit et de la vérité, n'a pas hésité à sacrifier sa popularité. Il a été en effet traîné aux gémonies par les journaux abolitionistes, mais il pourra au moins se rendre ce témoignage qu'il a courageusement rempli son devoir.

La législature du Massachusetts, battue de ce côté, s'est avisée d'adopter une loi qui annule celle du Congrès relative à l'extradition des esclaves fugitifs. C'est-à-dire que l'officier fédéral qui essaiera de mettre cette dernière loi à exécution dans le Massachusetts, sera passible d'une amende, de la prison, etc. Le gouverneur, animé du même esprit national qui l'avait porté à maintenir le juge Loring à son poste, a frappé de son veto le bill de la législature, mais celle-ci se composant presque exclusivement d'ardents fanatiques, a voté de nouveau la loi à la majorité des deux tiers, chiffre requis par la constitution de l'Etat pour empêcher l'effet du veto de l'exécutif.

Voilà donc le Massachusetts en guerre ouverte avec le gouvernement fédéral. En annulant une loi du Congrès, il se place dans la position où se trouvait il y a quelques années la Caroline du Sud. Le Massachusetts proclame solennellement la *nullification*; il commet un acte d'insubordination et se met pour ainsi dire hors la loi. Espérons que M. Pierce aura l'énergie du général Jackson et qu'à la première occasion qui s'offrira de mettre à exécution dans le Massachusetts la loi sur les esclaves fugitifs, il saura la faire triompher et sauvegarder ainsi l'honneur et l'intégrité de l'Union.

NOUVEAUX CURÉS.—Le départ de M. Maenhaut pour l'Europe, ayant laissé vacante la place de curé de la cathédrale St Louis, l'archevêque a nommé à ce poste l'abbé Duquesnay, curé de l'église St Augustin. Il eût été difficile à l'archevêque de faire un plus heureux choix. M. Duquesnay jouit de la confiance de toutes nos familles, dont il s'est depuis longtemps conquis les affectueuses sympathies par sa charité, sa constante bienveillance, son inaltérable douceur et sa mansuétude véritablement chrétienne. Le nouveau curé de la cathédrale est un de ces prêtres qui honorent la religion par la pratique de toutes les vertus et qui la font aimer et respecter par les exemples édifiants qu'ils donnent aux fidèles.

Le déplacement de M. Duquesnay laissant la cure de l'église St Augustin vacante, l'archevêque y a nommé M. l'abbé Césas dont nous avons pu personnellement apprécier la haute intelligence, la raison éclairée, et l'inépuisable bonté. M. Césas est allié à quelques unes des familles les plus respectables de la Nlle Orléans: il possède comme homme et comme prêtre de rares et précieuses qualités qui le feront toujours chérir. C'est pour nous et pour tous ceux qui le connaissent le modèle du prêtre véritablement digne de ce nom. Nous applaudissons sans réserve à sa nomination.

Dépêche Télégraphique

Transmise à l'Abeille.

Navigation intérieure.

Louisville, 23 mai—Le niveau de l'Ohio continue à décroître lentement. Les bateaux à vapeur Niagara, Landis et Tecumseh sont arrivés ici venant de la Nouvelle-Orléans.

Le thermomètre marque aujourd'hui 89 degrés à l'ombre.

Vicksburg, 23 mai—Le steamer Falls City, descendant à la Nlle-Orléans, est passé ici ce matin à 10 heures.

(Hier soir, au moment où les bureaux de la *Ligne Nationale* se sont fermés, on n'avait encore reçu aucune nouvelle du steamer *America*, attendu à Halifax avec des avis d'Europe d'une semaine plus récents.—*Edit.*)

LE JUGE LEA ET LA COUR SUPREME.—On verra par une correspondance insérée plus loin qu'un grand nombre de membres du barreau de notre ville ont invité le juge Lea à se laisser porter comme candidat pour la place de juge associé de la Cour Suprême, devenue vacante par la démission du juge Ogden, un des membres de ce tribunal. Le juge Lea a accepté la candidature.

SECONDE FETE POPULAIRE—Nous avons reçu une obligeante invitation pour la 2de fête populaire des Allemands, et nous prions le comité d'agréer nos remerciements. La fête aura lieu dimanche prochain à l'hippodrome de l'Union et se composera de tir à la cible, de courses à pied, à cheval et en voitures, d'exercices de gymnastique, &c. Des prix seront adjugés aux vainqueurs.

LA GLACE SUBSTITUÉE AU CHLOROFORME.—Un médecin de New-York, le Dr E. H. Dixon, éditeur du *Scalpel*, annonce à ses confrères et au public dans un des derniers numéros de son journal, que l'on peut avantageusement remplacer le chloroforme, dans les opérations peu graves, par une application de glace réduite en poudre et mêlée de sel. On emploie deux parties de glace et une partie de sel. L'application se fait sur la partie où doit se pratiquer l'incision et dure de quatre à cinq minutes. Au bout de ce temps l'engourdissement est assez complet pour que le couteau puisse entamer les chairs sans que le patient éprouve la moindre douleur. Le Dr Dixon recommande de n'appliquer la glace que pendant quatre minutes et d'appuyer ensuite légèrement la pointe du bistouri sur la partie que l'on veut engourdir pour voir si elle a conservé quelque sensibilité: dans ce dernier cas on prolonge l'application d'une demi minute ou d'une minute. Il serait dangereux, dit-il, de la continuer après cinq minutes.

Baker le meurtrier.

Nous avons publié hier un récit détaillé de l'arrestation de Baker, le héros de la sanglante tragédie de Stanwix Hall, à New-York. Les journaux de cette dernière ville s'occupent beaucoup en ce moment du meurtrier de Poole. Ils racontent minutieusement le voyage du clipper *Grape Shot* aux îles Canaries, le retour de ce navire aux Etats-Unis, l'emprisonnement de Baker et ce qu'ils appellent son *attitude*. Le meurtrier a été, comme on le suppose, interrogé sur les motifs qui l'ont porté à tuer Poole. Voici à ce sujet la version donnée par le *Times* de New-York:

Les circonstances qui me conduisirent, dit-il, à Stanwix Hall sont purement accidentelles. [illegible] Turner et St [illegible] une fois et se blessa lui-même au bras. Nos amis l'emmenèrent par la porte principale. Quand ils furent sortis, et que je me trouvai seul, Lozier qui se tenait près de Poole, vint à moi et me dit:—Vous êtes un de ces fils de chienne assassins, vous, vous, vous!—et faisant une phrase, il me frappa au côté du visage. Je me retournai précipitamment, quand Poole s'élança sur moi le pistolet au poing, mais ne m'atteignit pas. Je tournais alors le dos à Cy Shay et Cy Harris. Un d'eux, ou tous les deux, je ne saurais dire, me saisit par le collet et me renversa en arrière; je tombai le dos sur le plancher. Je me couvris la tête de mes deux mains, tenant mon pistolet dans la main droite. Alors Poole fit feu deux fois, dont une, me semble-t-il, à travers la poche de son pantalon. Il tirait sur moi, et en tombant je reçus deux coups de feu, l'un dans le côté, et l'autre à la partie supérieure de la tête, en même temps. Poole sauta alors sur moi en disant:—Je te tiens maintenant, fils de chienne!—Il passa son pistolet de la main droite dans la main gauche et se mit à me gouger les yeux; il introduisit ses doigts dans ma bouche et la déchira.

Je tirai quatre coups de pistolet. Je crois que j'atteignis Lozier, j'atteignis Poole au genou, mais Turner ne tira pas sur lui, que je sache. Turner ne fit feu qu'une fois, et se blessa lui-même. Quand Poole était sur moi, et que j'étais couché sur le dos, je lui tirai dans la poitrine, il lâcha prise, et tomba à mon côté gauche. Je me retournai à droite, me relevai, et me dirigeai vers la porte. [illegible] s'écria:—Fils de chienne, que faites-vous! et me saisit par le pan de mon habit qu'il déchira. Je gagnai la rue et appelai Turner qui était alors arrivé près de Prince street. Turner tira un coup de pistolet, et je courus en traversant la rue chez Peter Barlow, portant ma main à ma tête. Je ne connaissais pas encore la gravité de ma blessure. Je demandai une casquette. Barlow paraissant tout effrayé, répondit qu'il n'en avait pas. On me mit alors dans une voiture avec [illegible] et Van Pelt; nous nous rendîmes tous chez Johnny Lyng où nous entrâmes. Aucun d'eux ne sut que Poole était blessé avant que je le leur dise. Le docteur vint, examina ma blessure, mais ne trouva pas la balle; je lui dis de panser le bras de Turner, qui était le plus grièvement blessé. Quand le docteur alla trouver Turner, je me levai et sortis de la chambre sans qu'il me vît.

Je ne veux causer d'ennui à personne; j'ai été caché jusqu'au départ du brick; nous partîmes le vendredi, et jetâmes l'ancre dans le *Fer à cheval* jusqu'au samedi suivant, jour durant lequel nous prîmes décidément la mer.

LOUISIANE.

INCENDIE—La résidence de Mme Dunn, située à dix milles de Clinton, a été dévorée par les flammes dans la nuit du 15 courant. Les dépendances ont également été réduites en cendres. La perte est évaluée à $6,000.

LE TEMPS—Le *Register* d'Ouachita annonce que le temps est très chaud et que des pluies récentes ont ranimé les récoltes sur la rivière d'Ouachita. Celles des terres élevées ont été tellement brûlées par la sécheresse que les plus abondantes ondées ne pourraient en ce moment les sauver.

OUACHITA—Le niveau de la rivière d'Ouachita est tellement tombé que la navigation y est devenue impossible. Dans le voisinage de Camden la misère est grande, et beaucoup de familles ne savent où se procurer les objets de première nécessité.

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—Daniel Callaghan et Patrick Haggerty, accusés d'avoir assassiné John Deligan et Peter McCormack, le 30 décembre dernier, dans le "Corduroy Alley", près la rue St Thomas, ont été jugés hier. M. Tappan, avocat du District, représentait l'Etat, et M. O'Neal les accusés. L'affaire a été soumise à 2 heures au jury qui, après une demi heure de délibérations a condamné Callaghan à la peine de mort. Haggerty a été déclaré coupable de meurtre, sans peine capitale. Callaghan et Haggerty sont Irlandais; le premier a environ 30 ans et le second 40. Il y a en ce moment, en prison, quatre hommes qui doivent être pendus.

GREFFIER DE LA SIXIEME COUR DE DISTRICT.—M. Simon Schwourger, greffier de la Sixième Cour de District, a envoyé sa démission. Le juge Cotton a nommé pour le remplacer M. John E. Holland, excellent député greffier de cette cour.

INCENDIE.—Mardi, à minuit et demi, le feu a éclaté dans la partie supérieure de la pension bourgeoise No 68, rue Tchoupitoulas. Les pompiers ne se sont rendus maîtres des flammes qu'après de grands efforts. On croit que c'est l'œuvre d'un incendiaire. Une partie de la maison est brûlée.

FAUSSE MONNAIE—La police a arrêté Félicité Alvaro qui est accusée d'avoir donné en paiement de la fausse monnaie à M. Teleman.—Cautionnement en attendant l'instruction.

NOYÉS.—Un matelot est tombé hier d'un navire mouillé près du débarcadère du Ferry du Troisième District et s'est noyé.

Un enfant dont les parents demeurent dans la rue de l'Espagne, s'est noyé, dit-on, non loin de cette rue.

ENFANT ABANDONNÉ—La police du 2me district a arrêté, mardi soir, Mary Ann Hughes, jeune américaine, qui est accusée d'avoir abandonné son enfant sur l'escalier de la maison qu'habite le père, rue Claiborne. La jeune femme dit qu'elle a épousé Hughes, il y a quelque temps, et qu'il l'a abandonnée après avoir dépensé tout ce qu'elle possédait: Mary supplia vainement son mari de venir à son secours et se décida, quand elle vit que rien ne pouvait l'émouvoir, à délaisser son enfant. Mardi, elle se rendit chez lui et frappa à la porte, mais Hughes lui en ayant défendu l'entrée, elle déposa l'enfant sur l'escalier et se retira.—Le sr. [illegible] a exigé $500 de cautionnement.

MALHEURS DOMESTIQUES—Une pauvre femme du nom de Margaret Richardson s'est présentée hier devant le recorder Bright pour se plaindre de la conduite de son mari, Robert, qui l'assomme tous les jours, ainsi que sa fille. C'est la seconde fois que Robert est arrêté sous la même accusation, et chaque fois Margaret a prié le tribunal de lui pardonner dans l'espoir qu'il cesserait ses persécutions. Le mari n'ayant pu fournir de cautionnement, le recorder a ordonné qu'il restât en prison jusqu'au jour fixé pour l'interrogatoire.

FILOUS—Jesse Damor et John Mugers sont accusés d'avoir enlevé une somme de $85 de la poche de Matthew Higgins.

SUICIDE—Un nègre qu'on avait surpris au moment où il commettait un vol et qui était en prison, cédant depuis lors, à un sentiment de honte, s'est précipité, mardi soir, dans le fleuve, et s'est noyé. Avant de se jeter à l'eau il a dit à un de ses amis qui était près de lui: Adieu, tu ne me reverras plus. Le corps n'a pas encore été retrouvé.

AMENDES, &c—Ont été condamnés par le recorder M. Bright, les citoyens dont les noms suivent:

Jas McLaughlin, qui s'est permis d'arracher un prisonnier des mains des agents qui le conduisaient au Nation—quinze piastres.

Peter Francis qui a fait plus que l'ordonnance ne le porte et a fait du tapage—cinq piastres.

Dennis Cady, Michael Hartigan et James Mulhern, qui se sont querellés, &c.—un billet de cinq piastres chacun.

ENTRE FRERES—Les trois frères Levy, Moses Abraham et Maurice ne s'accordent nullement; Abraham est, paraît-il, le moins disposé à vivre en bonne intelligence avec les deux autres, qui l'accusent de les avoir battus en plusieurs occasions.—Ordre d'arrestation contre Abraham.

ÇA NE VAUT RIEN—John Burke, n'a pas craint d'abuser de la confiance de M. K. Eichelberger, tailleur de la rue de la Vieille Levée, en lui donnant, pour valeur reçue, un check de $25 qui ne représentait absolument rien, car le payeur de la Banque [illegible]—surprise du plaignant, colère, affidavit et ordre d'arrestation.

ACQUITTÉ—M. F. Charpiot, accusé d'avoir donné à M. Joseph Ferrara un check sur une Banque où il n'y avait pas d'argent déposé en son nom, a subi, devant le recorder Fabre, son interrogatoire à la suite duquel il a été acquitté. Pas de preuves contre lui.

VOL—A. Gaspard, h. c. l., est en prison, par ordre de M. Fabre, sous prévention d'avoir volé, le 17 du courant, sur la plantation de M. Bruiard, paroisse Plaquemines, un cheval qu'il a vendu à Nicolas Ferguson pour $50.

Interrogatoire de M. Pierre Seuzeneau, EX RECORDER DU TROISIEME DISTRICT.

Le Conseil des Aldermen s'est réuni hier soir, pour juger l'ex-recorder Seuzeneau. M. Lagarde occupe le fauteuil; neuf membres répondent à l'appel.

MM. Dufour et Seaford défendent l'accusé et MM. Livingston, Bartlett et Bonny présentent l'accusation.

Le Conseil décide que les témoignages seront pris par écrit.

M. Seuzeneau admet qu'il était recorder du Troisième District lorsque se passèrent les faits dont il est accusé par l'affidavit.

Le premier témoin appelé est le capitaine John Barrett; il déclare avoir donné de l'argent, en plusieurs occasions, au commis du recorder, dans une chambre de derrière, sur des passes de nègres libres arrivés à bord des navires. Il a payé ces passes sous l'administration des recorders de tous les districts, à l'exception de MM. Bright et Summers. Il n'est pas bien sûr de n'avoir pas payé sous l'administration de ce dernier. Il a payé à Alger. Ces passes s'élevaient à plusieurs milliers de piastres. Le témoin n'a pris qu'un reçu dans le Deuxième District.

John S. Perfecto.—Le témoin a payé au commis du recorder Seuzeneau, une piastre pour chaque passe de nègre libre. Il n'a jamais payé de passes aux commis des recorders Bright et Summers, mais à celui du recorder Jackson.

Frederick Lincoln—Son témoignage s'accorde avec celui des premiers témoins. Il a payé des passes aux commis des recorders des Deuxième, Troisième et Quatrième Districts.

Ces témoins sont membres du "Shipping Association."

Wm Duncan a payé, plusieurs fois, une piastre par cautionnement pour faire sortir des hommes de prison.

John A. Ledden, commis du recorder Seuzeneau. Il occupe cette place depuis 1854. Il a reçu de l'argent pour des cautionnements et des passes, et n'a jamais rien demandé pour les cautionnements; l'argent lui était offert et il le gardait pour lui. Le témoin a reçu une piastre pour chaque nom dans le cautionnement. Il n'a jamais eu de conversation à ce sujet avec le recorder et n'inscrivait pas ce qu'il recevait, parce qu'il ne croyait pas violer la loi. Il n'y avait pas d'arrangements entre lui et M. Seuzeneau relativement aux sommes qui provenaient des cautionnements. Il n'a pas dit au recorder qu'il recevait cet argent. Il a quelquefois fait payer les cautionnements pour répondre de la bonne conduite des accusés, mais il ne le fait plus depuis quelque temps. Le témoin ignore qui a fixé le taux à une piastre.

M. Dufour s'oppose à plusieurs questions que M. Gilmour pose au témoin. Le président décide que les questions ne doivent pas être posées et le témoin se retire.

Le Conseil s'ajourne à ce soir, à 6 heures.

BRANDY AU GINGEMBRE, DE CATHERWOOD—Dans un moment comme celui-ci où la moindre imprudence expose à des indispositions qui, en se prolongeant, peuvent prendre un caractère fort grave, nous croyons devoir recommander l'usage de l'eau-de-vie au gingembre de Catherwood. C'est une excellente préparation, extrêmement agréable au goût, et qui calme immédiatement les crampes d'estomac, coliques, &c. Voir plus loin aux avis.

M. FILLMORE—Parmi les passagers du steamer *Atlantic*, parti le 16 de ce mois de New-York pour Liverpool, se trouvait l'ex-président Fillmore et cinq membres du Congrès. M. Fillmore ne connaît pas l'Europe: il y va pour la première fois.

Lettres au Rédacteur.

LES PARTIS AUX ETATS-UNIS.

III.

Il y a encore à peine un an, le parti démocratique jouissait d'une vigueur apparente qui lui promettait de longs jours, et d'un faux prestige qui semblait lui assurer d'éternels succès. Il sortait victorieux de toutes les élections. Son étendard flottait dans toute l'Union, accueilli avec clameur à chaque triomphe électoral. Sa volonté était toute puissante. Il brisait sans efforts les entraves qu'il rencontrait sur sa route, et ses adversaires terrassés attendaient, comme aux cirques romains, qu'il levât le pouce pour reprendre haleine. C'était hier; aujourd'hui il n'est plus.

Leçon mémorable dont il faut profiter. Enseignement profond qui montre aux partis la voie qu'il faut suivre en même temps que les écueils qu'il faut éviter. C'est une étude utile que celle des causes qui ont ruiné le parti démocratique et qui du même coup ont fait surgir le parti américain. C'est le travail que je vais faire.

Qu'un parti, longtemps triomphant, s'use à peu à peu, se dépopularise, se désagrège, pour ainsi parler, et disparaisse, c'est le cours ordinaire des choses. Il n'y a rien là qui surprenne. Mais ce qui étonne à bon droit, c'est de voir un parti, aujourd'hui robuste et vigoureux en apparence, tomber mort le lendemain, sans violences, sans secousses, sans agonie, sans même ces légères convulsions qui témoignent qu'il y a lutte. Pourquoi cet anéantissement subit, ce passage sans transition manifeste de la vie à la mort? C'est que le parti démocratique n'avait qu'une force factice qu'il devait bien plus à la dénomination attrayante qu'à la solidité de ses principes. C'est que, dominé par des démagogues qui n'avaient souci que de leur prospérité personnelle, il obéissait fatalement à ces tyrans subalternes qui ne reculent devant aucun moyen, aucune illégalité, quand il s'agit de réaliser leurs projets égoïstes. Ceux-ci venant à tomber, le parti tombe avec eux. Que voyions-nous depuis plusieurs années? toujours les mêmes hommes à la tête de nos affaires, espèce de l'on ne sait quelle dynastie de parasites qui croissaient sur le tronc populaire. Quels moyens ont-ils employés pour se maintenir au pouvoir?

La flatterie qui s'appuie sur l'orgueil.
L'intimidation qui s'appuie sur le besoin.
La corruption qui s'appuie sur la vénalité.
La fausse naturalisation qui s'appuie sur le parjure.

Ç'a été un crime de lèse-patriotisme de la part des chefs du parti démocratique d'avoir travaillé, en vue de leurs intérêts personnels, à semer la division entre les citoyens naturalisés et les natifs. D'avoir dit aux premiers avant d'être citoyens américains, vous êtes démocrates; avant de songer au pays, songez à notre parti; soutenez nous, nous vous soutiendrons, et unis ainsi, nous sommes invincibles.» Aux seconds: «nous ne vous craignons pas. Nous avons pour nous l'appui des naturalisés; nous leur avons persuadé que vous êtes leurs ennemis, et ils nous ont promis de marcher avec nous contre vous.» De la sorte, on a trompé la bonne foi des citoyens naturalisés, on leur a donné une idée exagérée de leurs droits, de leur force, de leur importance; on a exalté chez eux ce sentiment de fierté si légitime qu'engendre la liberté, mais qui dégénère en un sentiment d'orgueil quand il est flatté. Et puis, on aigrissait, on blessait au vif la dignité des natifs en les menaçant sans cesse de l'influence de ces mêmes citoyens naturalisés qu'on leur opposait, non plus comme des concitoyens différant d'opinions avec eux, mais comme un renfort hétérogène prêt à les combattre.

Par cette tactique, il est vrai, les chefs démocratiques ont attiré sous le drapeau de leur parti la grande majorité des citoyens naturalisés. En effet, comment ne pas se laisser séduire? on leur disait «nous sommes vos véritables, vos seuls amis. C'est nous qui possédons l'arche sainte des principes démocratiques. Nous seuls comprenons et aimons la liberté; nous seuls savons haïr le despotisme. Lisez nos feuilles, vous verrez avec quelle irrévérence nous y traitons les têtes couronnées, avec quelle complaisance nous y excusons les écarts de la démocratie. Venez à nous; nous avons un remède à tous vos maux, une satisfaction pour tous vos désirs, pour tous vos besoins.» On leur parlait de liberté, de puissance, de droits, de privilèges à acquérir, jamais de devoirs à remplir. Il eut fallu être plus que stoïcien pour ne pas succomber à la tentation.

Mais parmi les étrangers qui viennent dans ce pays, il en est peu qui, à moins d'y avoir séjourné très longtemps, ambitionnent spontanément la naturalisation, soit parce qu'elle n'est pas nécessaire au but qu'ils se proposent, soit, ce qui est plus probable et plus honorable, parce qu'il leur en coûte de renier légèrement leur mère-patrie. Or il importait aux démagogues, ces frelons de la république comme les appelle Platon, que les étrangers, même ceux arrivés de la veille, prissent part aux élections. Comment y arriver? rien de plus simple. Quelques jours avant la lutte électorale, on embrigadait des malheureux qui se laissaient conduire, sans trop savoir où, devant un tribunal, et là, à l'aide de mensonges, de faux serments, de témoins complaisants, on les improvisait citoyens américains. Si ce renfort illégal paraissait insuffisant, si le temps pressait et que le succès parût douteux, on avait recours aux lettres de naturalisations provenant des victimes de quelque épidémie. Les morts ne réclamaient pas. Je n'invente rien; les faits sont connus, et ne sont que trop récents.

Lorsqu'il s'est agi d'établir des listes électorales, c'est encore des chefs démocratiques qu'est venu l'opposition à cette mesure si sage, si nationale qui devait avoir pour effet, en épurant le scrutin, d'assurer l'expression réelle de la volonté populaire. La Convention de 1852 avait particulièrement recommandé l'enregistrement si longtemps désiré, si souvent réclamé, des personnes ayant le droit de voter. Quelle législature a éludé la volonté de la Convention? encore une législature démocratique. Pourquoi cette opposition obstinée, pourquoi ce refus réitéré d'obtempérer à une sorte de sommation de la part du peuple? Etait-ce pour sauvegarder les droits des citoyens naturalisés. Mais ceux-ci ont le même intérêt que les natifs, ou doivent l'avoir, à l'abolition radicale de la fraude électorale. Tous les honnêtes gens, soit *natifs*, soit *naturalisés*, désirent ardemment la destruction de ces abus honteux en vertu desquels l'expression de la volonté générale se trouve profondément altérée, et le caractère national blessé dans ses plus chers intérêts. Mais cette mesure si utile ne convenait pas à quelques ambitieux qui voyaient leur perte dans l'épuration du scrutin. La loi était foulée aux pieds, la volonté populaire violée; les bureaux d'élection retentissaient de parjures; les citoyens honnêtes, répugnant de s'y présenter, restaient chez eux à déplorer ces orgies électorales. Qu'importe; ne faut-il pas que les intrigants vivent?

Ce sont donc les chefs du parti démocratique qui l'ont perdu en l'associant à leurs menées inciviques, en le rendant solidaire de leur politique si profondément intéressée. Est-ce à dire que le parti démocratique manquât de patriotisme; qu'il fut indifférent à la prospérité du pays; que la fibre nationale ne vibrât pas chez lui comme chez les autres? Non certes. Je crois qu'il y a toujours un grand sentiment qui domine, qui anime un grand parti. Mais je crois aussi qu'un parti, quelque honnête, quelque patriotique qu'il soit, se laisse insensiblement, et comme à son insu, envahir par la corruption, dès que ceux qui sont à sa tête en sont atteints eux mêmes! Il est un grand nombre qui voient le mal, qui aperçoivent enfin le précipice où on les conduit; mais leur voix n'est pas assez puissante pour se faire entendre au milieu du tumulte de passions qui parlent toutes ensemble; et leurs efforts sont trop isolés, le plus souvent trop tardifs pour arrêter la colonne sur la pente rapide où elle glisse à sa ruine.

A qui fallait-il s'adresser pour arrêter le mal? A qui demander le rétablissement de l'ordre, la destruction des abus, cette réforme si vivement désirée, mais que si peu croyaient possible, tant la corruption était profonde? Etait-ce au parti whig? Mais ce parti, obéissant à l'ambition de quelques meneurs influents, avait déserté son drapeau, avait abandonné ses principes, ces mêmes principes qui avaient fait sa gloire quand ils n'avaient pu faire sa force. Ses meneurs avaient emprunté à leurs adversaires leurs allures hardies, leur langage décevant, et toutes ces séductions de mauvais aloi qui tentaient quand elles ne déshonoraient pas la liberté. Les deux camps étaient comme mêlés, comme confondus. De part et d'autre les meneurs rivalisaient à qui promettrait le plus de biens au peuple, comme si la Providence leur avait accordé, pour l'occasion, sa corne d'abondance.

E. L.

FEUILLETON.

Sarah Cardwell,

LA NEW-YORKAISE.

XII.

Julien, je n'ai pas besoin de le dire, n'était allé au *Palais de Cristal* ni en industriel, ni en philosophe, ni même en artiste. Je me trompe; il y était allé en flâneur, et quels plus grands philosophes que ces gens là? Le bruit, le mouvement, les physionomies contrastantes, les joies promeneuses, toutes choses qui s'entendaient, se voyaient ou s'épanouissaient si diversement et si joyeusement à l'Exposition de Londres, il avait espéré les rencontrer là. Mais au lieu de cette vie, il ne trouva qu'une perspective froide et inanimée, un silence de mort régnait dans toutes les parties de l'édifice; de rares et mornes figures d'*exposants* erraient ainsi que des ombres parmi les machines et les produits, tandis qu'une araignée immense développait silencieusement de sa trame grise le *Cheval du grand Washington*.

Julien se hâta de fuir cette nouvelle nécropole et d'aller exposer au grand soleil sa tête et ses membres effrités.

—Parbleu! disait-il en sortant, j'ai bien mal choisi mon jour! J'ai rendez-vous dans quelques heures avec une jolie femme et je viens passer mon temps dans ce grenier, où la température, en plein mois de juin, est au dessous de zéro! Voilà de quoi éteindre la plus fougueuse imagination, et je mériterais bien que la belle Sarah me trouvât ce soir aussi bête que l'art américain!

XIII.

Fidèle à son rendez-vous, Julien, à sept heures sonnantes, entrait dans le parloir de miss Sarah, et un quart d'heure après, la jeune fille, revêtue d'une robe grise décolletée, se présenta.

—Allons! vite, vite! dit-elle, le révérend B... doit ce soir nous lire un discours sur l'esclavage; j'ai hâte d'arriver.

La figure de Julien s'allongea; il se rappelait la soirée de la veille.

Puis, retenant l'Américaine, et la menant sur le canapé:

—Qu'est-ce que la *flirtation*? murmura-t-il tout bas, en attirant la jeune fille bien près de son cœur.

L'Américaine renversa sa blonde et jolie tête sur l'épaule du jeune homme et lui dit:

—Vous le saurez, mais pas ce soir; partons, partons!

Miss Sarah et Julien, montant en voiture, furent bientôt rendus chez la bloomériste de Cottage-Place. Les deux salons étaient déjà remplis d'invités aux physionomies les plus bizarres et aux caractères les plus divers. Un homme se leva et se dirigea vers une petite estrade, préparée pour cette occasion. Il était à la fois mince et d'une très haute taille. Son cou maigre était aussi raide que sa cravate blanche, et de longs cheveux bruns descendaient sur ses épaules grêles comme celles d'un enfant. Son nez, d'une longueur démesurée, contrastait singulièrement avec ses yeux obliques et petits comme ceux des Chinois. Il tenait à la main un manuscrit dont l'énorme volume fit frissonner Julien.

«*Ladies and gentlemen*, s'écria-t-il en commençant, vous formez l'auditoire le plus intelligent qui soit réuni dans le monde à cette heure! Je suis fier d'avoir à vous parler sur une question aussi importante que celle de l'*abolition de l'esclavage*. Mais je n'abuserai pas de vos moments, et je me bornerai, pour ce soir, à quelques observations.»

Il parla une heure et demie! La création du monde, le déluge, la formation des langues, l'esclavage dans l'antiquité, la fusion des races, les grandes découvertes modernes, l'égalité universelle.... il passa tout en revue; il termina par une apostrophe véhémente aux *slaveholders* et par un long dithyrambe à la louange des Etats-Unis, qu'il proclama, cela va sans dire, la plus grande, la plus généreuse et la plus puissante nation du monde.

Son auditoire l'applaudit bruyamment; Julien soupira.

—Il faut que cet homme soit à la fois bien épris et bien convaincu de ses opinions, pensa-t-il, pour oser en faire le texte d'un discours aussi assommant.

Il apprit le lendemain que cet orateur abolitioniste était un ancien planteur de la Caroline, qui, avant de déclarer ses opinions nouvelles, avait eu la précaution de vendre tous ses noirs.

Après ce premier discours, une femme vêtue d'un pantalon noué sur la cheville, d'une blouse et d'un mantelet, demanda la parole.

«*Ladies and gentlemen*, dit-elle, la liberté des femmes, vous le savez, est un principe admis aujourd'hui dans presque toutes les parties de l'Union américaine; mais son application est retardée par l'influence étrangère et [illegible]. Il faut, par des adresses et des *meetings* publics, obliger le gouvernement à le faire passer dans la législation. Certes, à des esprits aussi élevés que les vôtres, je n'ai pas besoin de démontrer l'excellence des idées dont je me suis déclarée l'apôtre depuis longtemps: la femme en tout est l'égale de l'homme; elle a les mêmes besoins, les mêmes aspirations; elle doit avoir les mêmes droits que lui. Lisez l'histoire! et voyez combien de grands noms de femmes y figurent glorieusement! Et pourtant la position qu'on nous a faite jusqu'ici a été sans cesse inférieure! Mais que l'on nous accorde une liberté complète; que pour nous, comme pour les hommes, soient ouvertes toutes les voies:—professionnelles, législatives, commerciales et politiques; que le divorce ne soit plus entouré de conditions qui le rendent quelquefois impossible; ou mieux, que le mariage, ce reste de la servitude, soit aboli; que l'amour, ce mot menteur qui cache une chaîne, soit remplacé par le libre choix des femmes.... et alors, seulement alors, le monde, débarrassé de ses langes, sera devenu adulte; alors le progrès, qui n'a marché jusqu'ici qu'à pas de tortue, aura les ailes de la vapeur et de l'électricité; alors la civilisation sera en bon chemin, car l'influence de la femme sera générale et son règne universel!»

Trois salves de bravos couvrirent les dernières paroles de l'oratrice.

Miss Sarah, se tournant vers Julien, lui dit avec enthousiasme:

—Des femmes qui parlent ainsi ne méritent-elles pas tous les droits qu'elles réclament?

—Elles méritent tout, répondit Julien; seulement, je regrette, pour l'intérêt de sa cause, que cette éloquente femme ne soit pas plus jolie et n'ait pas vingt-cinq ans de moins.

—Vous voilà bien, vous autres Français! esprits superficiels qui n'appréciez une femme que pour sa jeunesse et sa beauté, et n'avez pour tout le reste que la plus profonde indifférence ou le plus grand dédain.—Tenez, continua la jeune *miss* avec un geste d'indignation, je n'aime pas vos Françaises; ce sont des créatures sans élévation, créées pour la servitude. Si on pouvait un jour transporter seulement cinq cents Américaines dans votre pays pour y assujettir à vos mœurs et coutumes, il ne se passerait pas quarante-huit heures sans qu'il y eût une révolution au profit de la femme!

—Vous me répondez là, chère Sarah, comme si vous n'étiez pas belle, belle à rendre amoureux tous les Français du monde!

—Le principe de la liberté des femmes, répondit fièrement l'Américaine, je le place au dessus de tous les avantages physiques, et, pour aider à son triomphe, je n'hésiterais pas, s'il le fallait, à faire le sacrifice de ma beauté.

—Voilà une réponse, se dit à part Julien, à laquelle une Française n'aurait jamais pensé.

Et, prévoyant que l'enfer et le ciel ne pourraient rien contre des opinions aussi carrément assises, il prit le seul parti raisonnable qui lui restât pour ne pas être mis à la porte: il s'inclina profondément devant la New Yorkaise, ce que celle-ci prit pour un geste d'assentiment et d'admiration.

—A la bonne heure! s'écria-t-elle, j'aime à vous voir convaincu! Après tout, vous et vos compatriotes, vous êtes de généreuses natures; il ne faut que vous placer sous une influence libre et féconde.

—Plaise à Dieu, murmura tendrement Julien, que je sois toujours placé sous la vôtre!

Sarah donna sa main à baiser à l'amoureux jeune homme.

Tout à coup, une grande agitation s'aperçoit dans le salon voisin. Sur l'ordre de miss Sarah, Julien s'empresse d'aller en connaître la cause. C'est un ami de la maison, qui vient de tomber frappé d'une attaque d'apoplexie. On l'emporte, et trois femmes médecins qui se trouvent dans la réunion se disputent l'honneur de le saigner, tandis que Julien revient s'asseoir auprès de la belle Américaine.

Mais celle-ci, le présentant à un *gentleman* de sa connaissance, lui dit:

—Ecoutez, je vais voir si je puis être utile à mes amies les doctoresses; en attendant, je charge M. Westerveltcouing, rédacteur du *New York Tribune*, et l'un de mes meilleurs amis, de vous tenir compagnie. Adieu!

Julien aurait de bon cœur envoyé M. Westerveltcouing au diable. Encore un *libre penseur*, se dit-il, qui va m'assommer d'une colonne de son pâteux journal! Oh! que n'en suis-je encore à cette délicieuse soirée d'hier? Hélas! les jours se suivent......

—Vous paraissez bien rêveur? lui dit à ce moment sa nouvelle connaissance.

—En effet, je songeais à cette femme qui était si belle hier, qui a tant d'éclat aujourd'hui.... Etiez-vous au bal charmant qu'elle nous a donné?

—Non; j'étais allé comme rapporteur à un *meeting* bloomériste de Troy. Vous ne sauriez croire l'effet prodigieux qu'a produit cette réunion, où l'éloquence....

—Nous y voilà, dit à part le poète.

—L'enthousiasme pour le droit et la justice....

—Y avait-il au moins de jolies femmes? demanda Julien, espérant échapper, par une conversation incidentelle, à la tirade qui grondait sur lui.

Je ne sais, monsieur, répondit froidement M. Westerveltcouing; nous autres Américains, ce que nous recherchons d'abord chez les femmes, ce sont des principes politiques et des opinions indépendantes. Car enfin....

—Ah! pardieu! s'écria Julien, bouillant d'impatience, vous tombez bien! Ces femmes-là je les abhorre! je n'aime que celles qui sont jeunes et jolies, et qui cherchent le plaisir.

—Quel homme vous êtes! Calmez-vous; je n'ai pas l'intention de heurter vos idées. Je suis même persuadé qu'au fond vous vous rapprochez de ma manière de voir. Tenez, allons nous asseoir dans ce coin, sur ce canapé, et lorsque je vous aurai exposé mon système, vous me direz la vôtre, et nous comparerons.

—C'est inutile, monsieur. Vous êtes républicain et vous voulez l'émancipation de la femme; moi, je suis absolutiste et je fais chaque jour des vœux pour le retour des femmes en esclavage. Vous, votre ambition serait d'être président dans un pays où les femmes auraient le droit de voter; moi, je ne connais pas de position à la fois plus légitime et plus enviable que celle du sultan à Constantinople!....

Et après cette belle réponse, Julien tourna les talons à M. Westerveltcouing, qui resta ébahi de tant d'extravagance, et scandalisé d'un sans-façon dont il ne croyait capables que les gentlemen du Kentucky.

Mais Julien avait ce soir-là du malheur. S'en étant allé causer avec un petit homme, à la physionomie mélancolique, à l'apparence inoffensive, au regard terne, quel ne fut pas son effroi de voir tout à coup les yeux de son interlocuteur devenir hagards, ses narines se dilater, ses traits prendre une expression violente, ses cheveux se hérisser, et de l'entendre s'écrier, en montrant du doigt un groupe d'oiseaux empaillés qui ornait la cheminée: «Et nous aussi nous aurons une queue!»

Ce petit homme n'était rien moins que le célèbre Fruscaltop, l'enthousiaste traducteur et l'ardent disciple de Charles Fourier.

Il était trop bon apôtre pour s'en tenir à cette exclamation. Il ne manqua donc pas de suivre son idée et d'initier Julien non aux charmes et surtout aux avantages de sa doctrine, mais celui-ci, voyant l'orateur absorbé bientôt par son sujet, en profita pour aller rejoindre miss Sarah.

—Eh bien? fit celle-ci en l'apercevant.

—Je viens vous enlever.

—Ah! par exemple!

—Oui, les philosophes de la soirée me fatiguent, et je meurs si vous ne venez avec moi.

—Cela vous plaît? à moi aussi, allons!

Et, prenant congé de miss Laura, ils partirent et convinrent d'aller souper chez Thompson, dans Broadway.

XIV.

Arrivés là, ils montèrent dans le salon supérieur. Il n'y avait personne. Ils furent s'asseoir dans le coin le plus confortable, et firent ensemble une carte extravagante. Tout le temps du souper, cela va sans dire, Julien fut très amoureux; à son tour, miss Sarah parut très tendre. Le jeune homme lui prenait les mains, elle se penchait sur son épaule; il la pressait dans ses bras, chose à laquelle la jeune fille s'abandonnait avec une facilité qui exaltait l'amour propre du poète non moins vivement que son imagination. Il se croyait aimé, et ce fut d'une voix basse et tendre qu'il murmura à l'oreille de la jeune Américaine:

—Sarah! m'aimes-tu?....

—Oui, je t'aime!....

—Sois donc à moi, toute à moi!....

—Mon beau poète! fit Sarah en passant ses doigts effilés dans les bruns cheveux du jeune homme, m'aimeriez-vous encore si je vous disais non?

Julien ne l'écoutait plus; il était fou, il avait perdu la tête; mais Sarah avait conservé toute sa présence d'esprit.

—Tenez! dit-elle à Julien en se levant et s'approchant d'un splendide rosier qui étalait dans une élégante jardinière ses belles fleurs épanouies;—voyez!

Et penchant son gracieux visage vers une magnifique rose, elle sembla en aspirer tout le parfum; elle la baisa et la rebaisa; elle inclina plusieurs fois la branche qui la portait de manière à ce que la fleur brillât un moment dans ses cheveux ou sur son sein; puis revenant s'asseoir sans la détacher de sa tige, elle dit d'un air dégagé:

—Voilà une explication de la *flirtation*....

—Que voulez-vous dire?

—Si vous comprenez les images, vous devez à présent savoir jusqu'où peuvent aller vos espérances.

—Et.... est-ce irrévocable? risqua Julien d'un ton presque tendre.

—Irrévocable comme la liberté des femmes en Amérique! prononça la jeune *miss* d'un ton sec et majestueux.

A cette réponse, Julien sentit tout d'un coup se glacer son imagination. Cependant, il ne voulut pas avoir l'air d'abandonner si piteusement la partie; un reste d'espérance lui souriait encore au fond du cœur.

—Allons, je vous aime assez pour vous attendre, lui dit-il en effleurant sa joue d'une main caressante.

Et, se levant tous deux, ils sortirent. Julien arrêta la première voiture qui passait, et reconduisit miss Sarah chez elle.... sans autre incident.

Mme MANOEL DE GRANDFORT.

(*A continuer.*)

Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES E. GREJEAUX, trésorier actuel, est candidat pour la place de Trésorier de l'Etat, sujet à la nomination de la convention démocratique.

Décédé hier mercredi, 23 du courant, à 3 heures de l'après-midi, ANGELO, fils de ANGELO COSTA. Les amis et connaissances de la famille ne sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi à 5 heures. Le convoi partira de la demeure de son père, No 68 rue de la Vieille-Levée.

Célèbre eau-de-vie de gingembre, de Catherwood.
CETTE excellente liqueur, qui renferme toutes les vertus fortifiantes et aromatiques du pur gingembre de la Havane, jointes à une excellente eau-de-vie et qui est devenue une boisson favorite depuis l'apparition du choléra, se trouve à bon marché pour la première fois. La Faculté a, depuis longtemps, parlé avec éloge du gingembre comme un agréable stimulant [illegible]. L'eau-de-vie de gingembre surpasse toutes les préparations de ce genre et on en fait partout les plus grands éloges.
A vendre, par caisse, par CATHERWOOD & ELMORE, Encoign. Gravier & Commerce. 24mai—3m

Dartres. Dartres. Certificat à la Nouvelle Orléans.
Nlle-Orléans, 16 mai 1855.
Ma servante avait une dartre à la main depuis neuf ans; les ongles finirent par tomber. J'ai employé tous les médecins et eu recours à divers remèdes, mais tout fut inutile. [illegible] guérie.
Mme FOGLE, No 34, rue Toulouse.

Certificat au dehors—M. P. L. Bérard, ancien citoyen de la Nlle Orléans, dit, dans une lettre adressée de Vera Cruz: [illegible]
On peut voir au No 28, rue St Louis, les originaux de ces lettres et de plusieurs autres. A vendre par J. WRIGHT & Co No 151, rue de Chartres, et par les pharmaciens.
MICKLEJOHN & Co, No. 8, rue St Louis, Nlle Orléans. 19 mai—6

Toutes les familles devraient avoir ce Remède.
Nous voulons parler des Pilules du Dr McLane contre la maladie de foie. [illegible]
SCOVIL & MEAD, No 111, rue de Chartres. Agence générale pour la vente au gros dans le Sud. On peut leur transmettre les ordres. A vendre également par tous les droguistes. 19mai—1

HOTEL WASHINGTON, AU LAC. GRANDS CONCERTS, PROMENADE Et Feux d'Artifice.
M. H. E. LEHMANN propriétaire et directeur de l'hôtel Washington à l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'ayant fait de grandes améliorations et de grands changements dans l'hôtel et le jardin, ouvert un salon de crème à la glace, des salons particuliers pour les dames, et une buvette pourvue des meilleures liqueurs, un salon de concert en plein air, &c.
La série de Concerts Promenade Pour l'été, commencera MARDI, 22 MAI Avec un Feu d'Artifice.
Prix d'entrée—25 cts. Le concert commencera à 6 heures et demie et le feu d'artifice à 9 heures du soir. On veillera avec le plus grand soin à ce qu'il n'entre dans l'hôtel et le jardin que des personnes comme il faut. 18 mai

UNE personne s'entendant à mélanger les eaux de vie, &c et à la fabrication des liqueurs, trouverait de l'emploi en s'adressant au bureau de ce journal. 24 mai—2

EN débarquement du navire Otomoco, de Bordeaux—44 barriques vin rouge Côte de Florac, bon vin de famille; 100 caisses do do do; 200 do do St Julien Médoc; 100 paniers bouteilles vides Brizard. 22 onces; 10 du forme anglaise, pour cognac, à vendre par NUMA LACOSTE, 24mai 147, rue Poydras

HUILE d'olive—300 paniers huile véritable Pagnol en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par NUMA LACOSTE, 24mai 147, rue Royale

SAUCISSONS de Lyon—5 caisses véritables saucissons de Lyon, par un des derniers arrivages au Havre, à vendre par NUMA LACOSTE, 24mai 147, rue Royale

AU débarquement—15 quarts cognac vieux marque E. Geanty; 40 barriques vin rouge de Marseilles marque Bargaue; 500 caisses vin rouge St Julien Médoc; 100 caisses sardines à l'huile en boîte, demi et quarts de boîtes, à vendre par NUMA LACOSTE, 24mai 147, rue Royale

CHAMPAGNE—150 paniers Champagne, Veuve Clicquot; 50 do do de Venage; 100 do do de Montcoult, en quart et demi bouteilles, en magasin et à vendre par F. DE FUENTES & Co, 24mai—12f 22, Vieille Levée

CHAMPAGNE—En débarquement du navire "Mary Merrill" et Rhone—75 paniers champagne Heidsick & Co., en grandes et demi bouteilles, 125 do du Comte du Montet, do do, à vendre par NUMA LACOSTE, 24mai 147, rue Royale

SARDINES à l'huile—50 caisses sardines de 50 boîtes chaque, des marques Deffès & Colin de Nantes; 50 do do de 100 demi do do do; 45 do do de 100 quarts do do do, à vendre par NUMA LACOSTE, 24mai 147, rue Royale

PRUNES sèches—25 caisses prunes sèches en jarres diverses grandeurs; 30 do do do en boîtes transparentes du do, à vendre par NUMA LACOSTE, 24mai 147, rue Royale

SALAISONS assorties—250 caisses salaisons assorties, olives, cornichons, câpres, olives farcies, anchois à l'huile et à la saumure, &c., à vendre par NUMA LACOSTE, 24mai 147 rue Royale

EN magasin et à vendre par les soussignés—100 barils (prime lard) LANATA, GANDOLFO & Co, 24 mai 9 et 10 rue Jefferson

VIN MUSCAT—150 caisses en magasin et à vendre par Fbo DE FUENTES & Co, 24mai—2em 22, Vieille Levée

OPORTO—30 barils, en magasin et à vendre par Fbo DE FUENTES & Co, 24mai—2em 22, Vieille-Levée

MADERE—40 barils imitation Madère, en magasin et à vendre par Fbo DE FUENTES & Co. 24mai—2em 22 Vieille Levée

VIN ROUGE—300 caisses vin rouge de table St Estèphe, Bosse, Médoc, Lanessan, Larose, St Julien, Médoc, Margaux, Léoville, en magasin et à vendre par Fbo DE FUENTES & Co, 24mai—2em 22, Vieille-Levée

CIGARES—100 000 cigares de la Havane, des marques les plus célèbres; 150 000 San Andres, regalias, seront vendus pour clôture une facture, par Fbo DE FUENTES & Co, 24mai—2em 22, Vieille Levée

Succession de Jacques Forestier.
AVIS est par le présent donné aux créanciers et autres personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre le défunt ou sa succession, de les présenter, ainsi que les titres sur lesquels elles sont fondées, au soussigné.
JOHN CULBERTSON, Avocat de Michel Ribe, exécuteur testamentaire. 23 mai—10f

AVIS AU DRAYMEN.
UN individu a acheté du soussigné, en donnant une fausse adresse, un baril anisette, le 26 avril dernier, et l'a fait prendre de suite par un drayman venu avec lui.
Ce drayman est prié de passer au bureau du magasin, No 45, rue Vieille-Levée. Une récompense libérale lui sera donnée s'il peut fournir des indications satisfaisantes sur l'acheteur qu'il accompagnait.
F. ROUMIEU, No 45, rue Vieille-Levée

$50 de récompense.
S'est absentée dimanche, 20 du courant, de chez le soussigné, la mulâtresse MARIE, âgée d'environ trente ans, petite de taille, et d'une très vilaine figure. Elle est bien connue en ville, ayant fait des journées pendant nombre d'années pour compte de M. Camille Fibre.
22mai—3f R. BRUGIER.

Demande d'une cuisinière.
ON demande une cuisinière sachant bien faire la cuisine française. S'adresser au bureau de l'Abeille. 21mai—

DEMANDE.
ON demande à louer, dans une petite famille, une négresse sachant faire la cuisine, laver et repasser. S'adresser par lettre à la poste, boîte D. no 118. 24mai

WHISKEY—250 barils de Oliver et Dent, à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co, 14, rue Tchoupitoulas

Correspondance.
Nouvelle-Orléans, 20 mai 1855.
A L'HON. J. N. LEA,
Monsieur,—Les soussignés, membres du Barreau de la Nouvelle-Orléans, demandent respectueusement la permission de soumettre votre nom aux votants du Deuxième District Judiciaire à l'élection qui doit avoir lieu prochainement, pour remplir la vacance pour ce District, à la Cour Suprême. Vous êtes juge de la Deuxième Cour de District depuis 1849 et, durant cette période, nous avons souvent eu l'occasion d'admirer votre zèle infatigable, vos soins consciencieux et le succès avec lequel vous avez rempli cette place importante. Nous désirons, par conséquent, vous élever à un poste où votre influence pourrait être encore plus utile au public.

J P Benjamin	C M Conrad	E A Bradford
Thos E Wolfe	E W Moise	J C Larue
P E Bonford	Geo S Lacy	W W King
John Finney	L C Duncan	G B Duncan
H B Denis	Edward Briggs	J A Maybin
E Bermudez	C M Emory	Wm Christy
Logan Hunton	Horace Gaither	G B Singleton
Ogden Duncan	J M Finley	R H Marr
Thos J Semmes	J S Whitaker	W O Denegre
Wm C Hammer	Thos N Pierce	C de Choiseul
H J Levy	J Leubert	Robert Preaux
T S Hart	W H Paxton	Henry Denis
J Magne	G A Breaux	E J Bennett
Lorenzo Allis	H D Ogden	H R Grandmont
David C Labat	Wm H Foster	G P McPheters
T F Cots	Geo W Helme	J D Mayes
W C Budd	J L Tissot	D L Beecher
A Phelps	A Robert	C T Bemiss
R H Browne	R P Harrison	L E Simmonds
M A Foute	T A M Dunnold	Z Latour
E W Huntington	James Seghers	W D Hennen
M M Cohen	Thos N McCoy	Rolit Mott
J J Michel	John W Price	W S Stansbury
J N Brickell	M C Edwards	H H Strawbridge
Isaac E Morse	J J Lugenbuhl	T L Bayne
Wm A Elmore	Harry T Hays	

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1855.
Messieurs,—J'ai reçu la lettre dans laquelle vous m'offrez de me porter candidat à la place de Juge Associé de la Cour Suprême pour le Deuxième District de l'Etat. C'est là une nouvelle preuve de l'indulgence et de la bonté que me témoignent, depuis plusieurs années, les membres du Barreau, auxquels j'avais déjà tant d'obligations. Cette marque de confiance, alors même que les citoyens du district ne la ratifieraient pas, m'est précieuse, car elle équivaut à une déclaration, de la part de ceux qui sont le plus à même d'en juger, que depuis que j'ai l'honneur d'occuper un siège je ne me suis pas laissé influencer par des considérations personnelles ou politiques.
En acceptant la nomination, permettez-moi, Messieurs, de vous exprimer ma profonde reconnaissance pour cette preuve de confiance et pour la bienveillance avec laquelle vous m'avez offert la candidature.
Je suis respectueusement votre obéissant serviteur,
J. N. LEA.
A MM J P Benjamin, C M Conrad, Thos E Wolfe, P E Bonford, E W Moise, Geo S Lacy, E A Bradford, J C Larue, W W King, L C Duncan et autres.

AVIS D'ELECTION
POUR JUGE PRESIDENT de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane et pour Juge Associé de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane pour le Deuxième District Judiciaire.
EN vertu de deux writs d'élection, distincts, datés du 6 mai 1855, à moi adressés par Son Excellence P. O. Hébert, gouverneur de l'Etat de la Louisiane les électeurs qualifiés de la ville et paroisse d'Orléans (comprenant le Quatrième District de la dite ville de la Nlle Orléans), sont par le présent notifiés qu'une ELECTION sera tenue le LUNDI 25 de juin 1855, à l'effet d'élire un juge Président de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane pour remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'honorable Thomas Slidell, et un Juge Associé pour le deuxième District Judiciaire Suprême, pour remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'honorable A. N. Ogden. Ledit Deuxième District (autant que la paroisse d'Orléans s'étend) est composé de cette portion de la ville de la Nlle-Orléans, qui est située au dessus de la ligne qui s'étend le long de la rue Julie jusqu'à l'endroit où ladite ligne touche au Nouveau Canal, et de là jusqu'au Lac.
Le scrutin sera ouvert le jour susdit depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures de l'après midi, aux précincts qui seront désignés et sous la surveillance de commissaires et greffiers qui seront nommés par le Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans, et par le Jury de Police pour cette portion de la Paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.
Cette élection devra être conduite et les retours par duplicata devront être transmis au soussigné, conformément à la loi.
Bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, le 21 mai 1855. MANDEVILLE MARIGNY, Shérif de la paroisse d'Orléans. 22 mai—

Bureau de Santé.
Nouvelle-Orléans, 19 mai 1855.
QUARANTAINE.
CONFORMEMENT à une résolution adoptée à une réunion du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, tenue ce soir, avis est par le présent donné que l'acte intitulé "Acte pour établir une Quarantaine pour protéger l'Etat" approuvé le 15 mars 1855, sera mis en vigueur à partir du 1er juin prochain.
SAMUEL CHOPPIN, M. D., Président du Bureau de Santé.
CHARLES A. LABIZAN, Secrétaire du Bureau de Santé. 21 mai—1mo

LE soussigné ayant cédé son atelier et la continuation de ses affaires à M. Lamiré, remercie ses amis et sa clientèle de leur patronage, et les prie de vouloir bien accorder la même confiance à son successeur qu'il leur recommande comme très capable de le remplacer sous tous les rapports.
GUYON, ferblantier, Rue Bourbon, entre rue Anne et Dumaine. Atelier d'ouvrages en ferblanc, zinc, cuivre, &c., installation de bains, douches &c. 24mai—

H. Clostermann & Co, SUCCESSEURS DE B. TATOUT & Co,
44, rue de Chartres,
ONT reçu par les derniers arrivages d'Europe et du Nord: Peignes à nœuds découpés, buffle et façon, Décorations, &c. de titre et imitation, Foulards assortis, Mouchoirs batiste bordure couleur, Rubans satin couleur et taffetas noir, No 1 1/2, Baleines de toutes longueurs, Coutures(?) ciseaux et rasoirs surfins, Aiguilles assorties de Warren. Ainsi qu'un très grand assortiment d'articles qu'ils vendront au plus bas prix de la place.
H. CLOSTERMANN & Co 21 mai 44, rue de Chartres

Montres, Bijoux, &c. &c.
No 6, rue de Chartres,
F. McMANUS,
OFFRE, à ce magasin, un bel assortiment de Montres, Bijoux, &c qu'il a acheté à Paris et à bon au, aussi récemment vendus à bas prix pour du comptant. Venez voir. Il répare les montres et les bijoux et remonte les diamants. S'étant assuré les services de M. Jos. Feytel pour les montres, toutes les réparations seront promptement exécutées.
M. Wm SALOMON annonce à ses amis qu'il le trouve chez F. McMANUS. 14mai

$25 de récompense
A CELUI qui logera dans une des prisons de la Nlle Orléans, le nègre PETER, parti de la maison du soussigné, le 21 courant. Le dit nègre a 5 pieds 6 à 7 pouces, forte constitution, âgé de 23 à 24 ans, ayant un signe particulier au front, comme marque de brûlure d'enfance, un air craintif et des grosses lèvres.
Adresser au propriétaire rue Jersey, tout près la rue Général Taylor, ville de Jefferson.
24mai—6f L. A. LEMIER.

Demande de cuisinier.
LE propriétaire d'un jeune nègre créole, cuisinier et domestique, trouvera un acquéreur au No 93, rue du Camp. 24mai—3t

Société Française de Bienfaisance mutuelle de la Nlle-Orléans.
UNE assemblée générale de cette Société aura lieu Dimanche 27 mai, à 4 heures, à l'asile de la Société.
Par ordre du président, JOS. CHOUTT, Secrétaire 21 mai—6

D. POINCY & Co, préviennent les boulangers de la Nouvelle Orléans et le public en général qu'ils ont renvoyé de leur boulangerie un monsieur THEOPHILE CORBIN qui y était employé en qualité de marchand de pain, et ils prient les personnes qui lui doivent, pour pains fournis au nom de leur maison, de ne point régler avec ledit Corbin, mais directement avec leur maison, rue Dumaine No 25, entre Levée et Chartres. 21 mai—6f D. POINCY & Co.

AVERTISSEMENT.
LES personnes qui nous doivent sont par le présent averties de ne payer à personne, excepté MM. Jules Bauduc, Clément Laurant et Eug. Garandy, nos collecteurs. Nous ne reconnaîtrons pas les comptes qui auront été payés à d'autres qu'à eux.
DEGELOS, DURRIVE & Co. Nlle-Orléans, 21 mai 1855. 22 mai—6f

HOTEL BELLOUARD.
A LA BAIE ST-LOUIS.
L'Hôtel de Mme veuve JEAN BELLOUARD, à la baie St-Louis, est maintenant ouvert aux familles, aux habitués et autres. Cet établissement, qu'on est aussi bien que partout ailleurs, sous tous les rapports, et où l'on trouve des soins particuliers et de toutes sortes, est depuis longtemps trop connu et trop fréquenté chaque année, pour qu'il soit nécessaire, au commencement de la saison, de dire plus dans un avis, que d'annoncer tout simplement, comme on le fait ici, sa réouverture. 21m—12

Parfumerie fine de Paris!
LE soussigné vient de déballer un nouvel envoi de parfumerie fine de Paris, reçu par la voie de New-York, et comprenant: Savons de toilette, huiles et pommades; Cosmétiques; eau de Cologne et de Lavande; Vinaigre de toilette; Elixirs et poudres dentifrices; Poudre de riz parfumée; Essences pour mouchoirs; Eau athénienne; coton de Guerlain; Eau de verveine, do do Paris de Leistner; Do romaine; do capillaire, &c.
20mai AUG. PHEBLACHE, 69, rue Royale

CIDRE DE NORMANDIE—50 barils reçus tout récemment et à vendre par SOSTHENE THOMAS, 21mai No 9, rue Gravier

Cigares de la Havane d'importation directe.
CENT dix mille cigares de la Havane, venant d'être reçus par le brick Mary Elisabeth, en magasin, comprenant un assortiment des dimensions connues sous le nom de Regalias et Londres. Les marques sont excellentes, telles que:
Washington, Suiza,
De la Havana, Crespo, et
El Sol, G obo, Flor de Crespo,
A vendre par J. M. CABALLERO, No 36, Vieille Levée 21 mai entre Bienville et Douane

Meubles en tas.
LION & PINSARD, 66 et 68, rue Royale, viennent de recevoir un grand assortiment de meubles en fer, pour jardins, galerie, balcons, vestibules, &c., &c. Canapés, causeuses, fauteuils, chaises, tabourets, berceuses, fauteuils, tables, &c., à des prix excessivement réduits. 19mai

G. LAVIE,
No 5, rue St Charles,
(Entre Canal et Commune.)
A reçu par les derniers arrivages d'Europe, l'assortiment complet de ses marchandises pour la saison d'hiver, consistant en: Chemises de toile et de coton de toutes qualités, Caleçons et Gilets de soie, de flanelle, de mérinos, de cachemire et de coton, Chaussettes de soie, de coton couleurs, écrues et blanches, Chaussettes de laine, de mérinos et de cachemire, grises et blanches, Foulards et mouchoirs de poche, assortis, Gants Jouvin 1re qualité, Gants de soie et de laine, assortis, Cravates de soie noire et couleurs en tous genres, Bretelles d'un nouveau genre, Bonnets turcs, Parapluies de soie et de coton assortis de toutes grandeurs. Un assortiment de cannes des plus variés, Parfumerie fine des premières maisons de Paris, Pipes d'Ecume garanties véritables, bouts d'ambre et tuyaux, Porte-cigares et Blagues à tabac, Coutellerie fine anglaise et française, Instruments pour horticulteurs et jardiniers, Carabines, Pistolets et Capsules de Flobert, Porte-monnaie pour hommes et pour dames, Boutons divers en nacre et de fantaisie pour gilets et gilets, Boutons en or et imitation pour manchettes, gilets et chemises, Bijouterie en or et imitation. Chaînes de montres, Bracelets, Boucles d'oreilles, Bagues, Croix, Dés, Porte-crayons, étc., etc.
Ainsi qu'un choix très varié de: Peignes d'Ecaille et buffle, Brosserie en tous genres, Bronzes, Cristaux et Porcelaine, Jouets d'enfants, Optique, Boîtes d'Ouvrages, Eventails, Jumelles de théâtre, Briquets et Allumettes, Thermomètres et Cabas pour dames, Caves à liqueurs, Tremoussé et Jeux de voyage, Marques en acier, métallique [illegible]. On trouvera également dans le même magasin le plus beau assortiment d'articles de fantaisie pour cadeaux. Chocolat à la crème, en débalage.

ATTENTION.
Nos lecteurs se rappelleront qu'aujourd'hui, à midi, la vente des propriétés appartenant à la succession de feu M. et Mme C. Mixon sera continuée. Tous les terrains situés en ville, à l'exception de ceux du quatrième district, ont été vendus hier, ainsi que les terrains situés dans la ville de Jefferson et à Rickerville. On commencera aujourd'hui par les terres de choix pour jardins, sur l'autre rive du fleuve, puis la plantation et les esclaves seront vendus. Toutes les propriétés situées dans la paroisse de Jefferson sont à une demi-heure de distance de la rue du Canal. La terre est haute et convient admirablement pour des jardins.

Marchandises sèches étrangères et américaines.
L'attention des acheteurs est appelée à la vente de marchandises sèches étrangères et américaines qui aura lieu aujourd'hui 24 courant, à 10 heures, au magasin d'encan de H Peychaud & Co, No 23 rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Douane. Conditions libérales à la vente.

L'attention des acheteurs de coton est appelée sur la vente que font MM. Morphy & Nerius, aujourd'hui à 11 heures.

Ventes à l'encan par J. A. Beard & May.
23 et 24 mai—Grande vente de terrains vides ou bâtis, dans les 1er et 4me districts—Plantation et terre de jardinage à Jefferson, avec esclaves, actions de la Banque des Citoyens, &c, de la succession W. C. Micou et pour régler des intérêts.
26 mai—Une maison rue Washington, entre Camp et Chesnut, de la succession Caroline Vollers—Une résidence à étage rue du Camp, entre Estelle et Edouard.—Des résidences et buttes sur les rues Apollo, Hutton, First, Sixth et Jersey, dans le Quatrième District; et des terrains dans le Troisième District, rues Fulton, Ellen, 4th Washington, St. Denis et Prytannée, sans réserve.
Une maison en bois à étage et terrain encoignure White et Thane—Un terrain rue 24 entre celles Fulton et Division—Une maison basse en bois, rue Hervé, entre St John et St Peter—Trois terrains rue Bacchus, entre Felicity et St Andrew.
Deux terrains rue du Camp, près du marché de la rue des Magasins.
2 juin—Splendide résidences de famille, encoignure Canal et Bourgogne—19 morceaux de terre sur le rail road Jackson.
5 juin—Maisons et terrains dans le Premier et Quatrième Districts, des îlets à Hartaville, terres et îlets à Carrollton, terrains à Gretna, 17 îlets à Métairieville, et un morceau de terre à Fantaisie, paroisse de Plaquemines le tout de la succession de Thomas Carew et sa femme.
9 juin—Résidence en briques, rue Foucher, entre Julia et St. Joseph, de la succession de Patrick Carmody.—Une maison rue Constance, entre Richard et Félicité, de la mineure Angeline Coleman.
12 juin—Cinq esclaves, cuisinières, domestiques de maison garderobe &c de la succession Irène Rochon.
16 juin—Terrain rue Derbigny, entre la Forêt, Landing et la rue Cypress—Un terrain rue St David, entre St Pierre et Toulouse, de la succession R Hally—Terrain rue des Magasins, entre Richard et Orange, de la succession Richard Deming—Une batisse haute, en bois, rue Tremé entre Bienville et Conti, dans l'affaire des mineurs Smith.
Pour plus de détails, voir les annonces publiées dans une autre partie du journal.

Avis de Société.
NOUS avons associé à nos affaires M. EDOUARD DUSSUMIER. Nous continuerons, sous la raison de Jacob, Daboval & Co, les affaires de groceries et de commission, comme par le passé.
JACOB & DABOVAL, 16mai—1m Nos 46 & 47, Vieille Levée

Magasin de Tapis.
23 RUE DE CHARTRES.
TAPIS—Assortiment complet en tous genres, TOILE CIREE pour parquets de toutes les largeurs en qualité. NATTES—500 rouleaux 4/4, 5/4 et 6/4, blanches, à carreaux et de fantaisie, récemment débarquées. STORES—tapis de table et de piano, cuirs en cris, baguettes d'escalier, descente de lit, devants de cheminée, nattes, toiles de damas et broquets pour tapis à mittes. Le tout à des prix excessivement réduits.
A. BROUSSEAU et Co, 12 mars. 23, rue de Chartres.

MAISON A VENDRE. Occasion! Occasion!!
A VENDRE pour cause de départ, une Maison située à Carrollton, rue de la Levée, entre les rues Burdette et Adams, en face le moulin. Le terrain mesurant 159 pieds sur 30 pieds face au fleuve; la maison ayant 25 pieds sur 30, avec cuisine, poulailler, hangar, citerne, jardinets, etc. La maison peut être vendue toute meublée, y compris une machine à coudre de Wilson en parfait état. Le tout est offert pour la somme de $550, et la maison seulement pour $450.
Pour informations, s'adresser sur les lieux, ou à M. Parel, encanteur à Carrollton.
NOTA—Si la maison n'est pas vendue à l'amiable le 25 mai, elle sera mise à l'encan le samedi 26 mai, à midi. La vente se fera sur la propriété.
Conditions—La moitié comptant, la balance à un an de crédit. 19mai—6t

EN débarquement du navire Mary Annah, de Bordeaux: 10 quarts Cognac, vieux, marque E Geanty; 20 barriques vin rouge Château Bonneau; 20 do do do Côte de Florac; 20 caisses do do St Julien Médoc; 15 do do do Clos de Fleurac; 2 caisses vin de Haut Sauterne.
A vendre par NUMA LACOSTE, 21av No 147, rue Royale

CHAMPAGNE—En débarquement du navire Rhône, de New-York—2½ paniers champagne marque Heidsick & Co; 150 do do do demi do. A vendre par NUMA LACOSTE, 21av 147, rue Royale

A VENDRE en débarquement du navire Otomoco, venant de Bordeaux: 20 barriques vin rouge St Julien Médoc; 18 barils do vin blanc haut Sauterne; 10 do do do. J M CURIEN, 23, rue Toulouse

VIN DE CATAWBA, reçu par le steamboat Huntsman, de Cincinnati—Vin de Catawba premier choix en barils et en caisses de 12 bouteilles, à vendre par J M CURIEN, 19mai 24, rue Toulouse

Distillerie Plaisance
RHUM de la Louisiane—100 barils rhum de la Louisiane pur, preuve et au dessus preuve, à vendre par BERNARD TURPIN, 19mai—6f 47, rue des Magasins

MARCHANDISES en douane pour le marché mexicain—100 barils imperial 36 pouces, 25 balles impériales 36 pouces, 41 do plat iles 33 pouces, 5 do cent le Ceylan, 25 do do do, 5 barils papier Florence, 200 paniers champagne, bouteilles et demi bouteilles. A vendre par BERNARD TURPIN, 19mai—6f 47, rue des Magasins

VINS DE CHAMPAGNE—200 paniers Cordon Bleu, Lamirel & B ame, bouteilles, 100 paniers Cordon Bleu, demi bouteilles, 200 do do Marquis de Roseville, bout, 50 do do do do do, 150 do do Heidsick, vérit P por boul, 100 do do do do 1/2 bout, 65 do do L. de St Marc, bout et 1/2 b. A vendre par BERNARD TURPIN, 19mai—6f 47, rue des Magasins

CANOTS ET SIROPS—500 caisses canots de France, garanti, 300 caisses sirops assortis, garantis. A vendre par BERNARD TURPIN, 19mai—6f 47 rue des Magasins

Avis aux Voyageurs.
CONSERVES de la maison Rodel, à Bordeaux: 100 boîtes bœuf bouilli, 2/1 do do do; 100 boîtes bœuf gras, 200/2 do do; 100/4 do do, 100/2 boîtes julienne; 100/4 do do, 200 boîtes au jus 1/2, 100/2 do haricots verts, 300/2 boîtes petits pois, à vendre par FERBOS FRERES, 12mai 247 & 249, rue Royale enc. Dumaine

EN débarquement du navire Otomoco, de Bordeaux: 12 barriques vin St Julien, 60 do St Estèphe, 100 paniers anisette superfine, 10 caisses liqueurs superfines, 5 do crème de Royan, 5 do gelées et marmelades, 20 do fruits au jus, 150/2 boîtes truffes de Rodel, 100/2 do royans à l'huile, 50/2 do andouillettes truffées, 50/2 do lamproies à la Bordelaise, 25/4 do pieds de porc truffés, 100/4 do pâtés truffés de Rodel, 500/4 do do Malineau, 500/2 et 300/4 boîtes Sardines à l'huile, 50/2 boîtes thon mariné, 25 caisses fruits à l'eau de-vie, 565 do vin St Julien, 30 paniers vin de champagne. A vendre par FERBOS FRERES, 19mai—12f 247 & 249 rue Royale entre Dumaine.

Demande d'une cuisinière.
ON désire louer une négresse, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et pouvant fournir de bonnes recommandations. S'adresser au No 98, rue de la Douane, de 9 heures A. M. à 3 P. M. 19 mai J. B. DERBEY.

PENDANT mon absence de la ville, je laisse mon frère Joseph Lanata chargé de mes affaires. 19mai—4 DOMINIQUE LANATA.

BALAIS—800 douz. en magasin et en débarquement du Sarah Purinton, à vendre par W H BARLOW & Co, 19mai—1sem 18, rue du Canal

HOUBLON—10 balles en débarquement du Sarah Purinton, à vendre par H W BARLOW & Co, 19mai—6 18, rue du Canal

CORDE DE MANILLE—300 rouleaux, dimensions assorties, à vendre par W H BARLOW, 19mai—6 18, rue du Canal

ALLUMETTES—1500 gr. allumettes de Lacour, en magasin et à vendre par W H BARLOW & Co, 19mai—6 18 rue du Canal

MOUTARDE—500 douz moutarde fraîche du Kentucky, à vendre par W H BARLOW & Co, 19mai—6 10 rue Gravier

PAPIER A ENVELOPPE—5000 rames papier paille, toutes dimensions, en magasin et à vendre par W H BARLOW & Co, 19mai—6 18, rue Gravier

5 quarts pipes cognac Godenburg, 1805; 4 octaves do do do; 8 quarts do do 1810; 3 huitièmes do do do. En débarquement du navire Otomoco, de Bordeaux et à vendre par V & E MAIGNAN, 19mai 85 rue St Louis

VIN—9 caisses 12 b. vin rouge St Estèphe Ey quem; 318 caisses b. vin blanc Haut Sauternes; 270 do do vin rouge St Julien, Lion's Brand, en débarquement du navire Otomoco et à vendre par V & E MAIGNAN, 19mai 85, rue St Louis

60 caisses 12 b. cerises à l'eau de vie, en débarquement du navire Otomoco, de Bordeaux et à vendre par V & E MAIGNAN, 19mai 85, rue St Louis

EN débarquement du navire Otomoco, de Bordeaux: 20 barriques vin rouge pour familles, 10 do bon ordinaire, 14 barriques et 9 demi barriques vin blanc, 1000 caisses vin rouge, 16 caisses eau de noix. A vendre par E DECHAMPS, 19 mai 21, rue St Louis

EN débarquement du navire Otomoco, de Bordeaux: 80 barriques bon vin ordinaire; 10 demi barils vin blanc supérieur; 100 caisses vin rouge. A vendre par O. VALETON & Co, 19 mai No 25, rue Tchoupitoulas

LIMONADE concentrée—Les soussignés offrent aux personnes allant passer l'été à la campagne, un nouvel article excellent et très économique. Il suffit de deux cuillerées pour un verre d'eau et l'on obtient une limonade délicieuse, à vendre en gros, par No 25 rue Tchoupitoulas. Et au détail à leur succursale, encoignure Royale et Quartier. 19 mai

300 BARILS brandy et gin de New York; 400 barils whisky marque Camelia; 150 barils Monongahela et Bourbon; 50 barils vieux Shannandoah 1834, à vendre par O VALETON & Co No 25, rue Tchoupitoulas 19 mai

BIERE D'ECOSSE—300 tonnelets de bierre forte de Harveys, en demi bouteilles, en magasin et à vendre par O VALETON & Co, 19 mai No 25 rue Tchoupitoulas

Huile de Colza.
IL nous reste quelques gallons d'huile épurée de Colza pour lampes modérateur et carcel. A vendre à $1 50 le gallon. LION & PINSARD, 19mai 66 et 68, rue Royale, enc. Bienville

FROMAGES—30 meules fromage de Gruyère, 25 caisses fromage tête de Maure, 30 boîtes fromage pâte grasse, 30 douzaines fromages de Neufchâtel. A vendre par FERBOS FRERES, 19 av—15 247 et 249 rue Royale, enc. Dumaine

Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
Trains pour passagers, de Osyka à la Nlle-Orléans, tous les jours.
A PARTIR DU 1er AVRIL PROCHAIN.
DES trains partent du Dépôt, en ville, pour Osyka (88 milles) tous les jours, à 6 heures du matin. Des trains partent d'Osyka pour la ville, à 2 heures et arrivent à 7 heures du soir. Les trains pour le fret partent du Dépôt, en ville, tous les mardis, jeudis et samedis, à 9 heures du matin, et d'Osyka tous les lundis, mercredis et vendredis, à 8 heures du matin.
WARREN A. GRICE, Surintendant des trains de transport 30 mars

L'incendie et les voleurs ne sont plus à craindre.
LES négociants, les détaillants, les capitalistes, les familles et tous ceux qui possèdent des livres, des papiers, de l'argent, des bijoux et autres articles petits mais de grande valeur, peuvent, en faisant une dépense comparativement légère, se protéger contre l'incendie et les voleurs. Ces personnes sont invitées à venir examiner, au magasin du soussigné, un assortiment des *coffres forts patentés et à l'épreuve du feu de Hall*.—Cet article a non seulement surpassé tous les autres coffres-forts, quand on en a fait l'essai, dans des incendies, [illegible] contre les voleurs. [illegible]
ISAAC BRIDGE, 18mai—v et cj No 22, rue des Magasins

INSTITUTION DE SCHARDT,
66, rue de la Douane, entre Royale et Bourbon.
A. SCHARDT, bachelier de l'Université de Munich, en Bavière, annonce respectueusement au public qu'il rouvrira, le 1er juin prochain, son institution qu'il a transportée au No 66, rue de la Douane, où il se chargera des élèves qui désirent recevoir une éducation complète. Les cours comprennent le latin, l'anglais, le français, le grec, l'espagnol, l'allemand et toutes les branches d'une éducation américaine, savoir: les mathématiques, la rhétorique, l'histoire, la géographie, la tenue des livres, l'écriture, etc.
M. Schardt dirigera lui-même, sans qu'il en coûte rien de plus aux élèves, des classes de dessin. Des leçons de chant seront données deux fois par semaine de la même manière.
Conditions:
Pensionnaires $30 par mois, payables d'avance
Demi do 18 do do
Classes supérieures 8 do do
do intermédiaires 6 do do
do élémentaires 4 do do
do primaires 3 do do
Leçons de piano, 3 fois par semaine $6 par mois
do do 6 do 12 do
Latin ou grec 2 do
Espagnol ou allemand 2 do
Leçons de danse, $3 pour les externes et rien pour les pensionnaires.
Heures des classes: de 8 heures et 1/2 du matin à 3 heures de l'après-midi.
Classes du soir.—Pour les conditions s'adresser à l'institution. 21mai

Résidence à la Baie St Louis à vendre.
DEUX MAISONS bien finies, à Guezville, se touchant, avec toutes les dépendances nécessaires, wharf, maison de bains, &c. Ces maisons seront vendues ensemble ou séparément. Pour plus amples détails, s'adresser à E J HART & Co, 1ma 77 & 79, rue Tchoupitoulas.

Apprenez l'anglais!!!
CEUX qui désirent acquérir infailliblement une connaissance correcte et pratique de cette langue en peu de temps, presque pour rien, sans dégoût ni travail, et par une pratique aisée et attrayante, sont invités à s'inscrire chez le professeur NELSON, No 6, rue St-Charles. Tous les LUNDIS il se forme des classes de 3 à 6 personnes, pour les Dames et les messieurs respectivement. On paie $10 pour 24 leçons. Le plus parfait succès est garanti, [illegible]. Outre l'Anglais il enseigne l'Espagnol, le Français et l'Italien, grammaire raisonnée et comparée, &c. 14 mai

P. & E. REILLY,
encoignure Canal et Royale,
OFFRIRONT, à partir de lundi, 14 du courant, les articles qui suivent, sur lesquels il a été fait un grand rabais: 500 pièces toile d'Irlande par 25 yardes à $5 00 pièce. 200 ombrelles à $2 00. 300 pièces toiles imprimées 4/4 à 30 cents. [illegible]
P. & E. REILLY, 14 mai encoignure Canal et Royale.

Marchandises avariées.
Nous avons reçu lundi: 5 caisses coton Barège, légèrement avarié, valant 15 sous, que nous vendrons à 10 sous la yarde.
Nous recevons aussi: 2 caisses mousseline imprimée, 10 yards pour 75 cents; Robes mousseline blanche brodée à $1 00, En mousseline à 15 cents la yarde, et une quantité d'autres articles que nous vendrons à de grands sacrifices.
DUKEL & KUNTZ, No 80, rue Royale, 14m Entre Bienville et Conti.

$20 de récompense.
A celui qui logera dans une des prisons de cette ville, la négresse CHERRY, partie de chez M. E. D. Hayden, vers le 15 mars. Elle est d'une taille moyenne et fréquente [illegible] du marché Tremé. 14mai

Toiles d'Irlande et d'Ecosse importées récemment.
REÇU par les navires Ben Rock, Volant, Jersey et Helios, venant de Liverpool.
Fabriques d'Irlande.
Toiles de qualités assorties, pour chemises; toiles de Courtrai et de Cambrai, batiste fil, linons tout imprimés en pièces et robes, [illegible].
Fabriques d'Ecosse.
[illegible] O. B. GRAHAM, 19av—1m rue Gravier.

HOTEL DELMONICO.
NEW YORK.
LE propriétaire de ce vaste établissement apprenant que le bruit s'était répandu à la Louisiane qu'il avait fermé son hôtel, croit devoir démentir cette rumeur.
L'HOTEL DELMONICO restera ouvert cette année, comme par le passé, sous la direction unique de M. Delmonico, et les voyageurs Louisianais qui visitent la ville pourront être certains d'y rencontrer aujourd'hui le même confort qui a établi la brillante réputation dont il jouit en Louisiane. 4mai—3m

GRANDE REDUCTION DE PRIX!
Rue de Chartres (Condé) encoignure Hôpital.
Mme FABIO a l'honneur d'informer les dames de la ville et de la campagne qu'elle vient de recevoir un joli assortiment de marchandises de printemps; Chapeaux de paille pour dames, blondes et rubans, Mantelets, Dentelles noires, Franges, Garnitures de mode, &c. Tous ces articles seront vendus à vingt pour cent au-dessous du prix de n'importe quel magasin de la ville.
Mme FABIO engage les dames à venir visiter son magasin avant de faire leurs emplettes, et elles pourront juger la différence des prix. Les ordres de la campagne seront promptement exécutés. 31 mars—2mois

Avis.
LE soussigné, désirant se retirer des affaires, offre à vendre son stock de marchandises et tout son matériel de distillation.
Il profite de cette occasion pour prier les personnes à qui il doit de se présenter leur réclamation et celles qui lui doivent, de venir régler leur compte sans retard.
F. ROUMIEU, 2mai No 45 rue Vieille-Levée.

EXCELLENTE OCCASION! Magasin à bon marché DE HARBY,
185 RUE DU CAMP 185
MANTELETS noirs unis et soie de fantaisie, à $5, Mantelets dentelle noire (tous genres) de $5 à $10; Mantelets riches, application, de $10 à $13, Robes barège à volants (rare satin) à $7 50; Linons imprimés, bon teint, à 15 cts la yarde, Barèges unis, toutes couleurs, à 25 cts la yarde, Barèges à dessins, organdis et jaconats; Bandes et entre-deux mousseline suisse et jaconat, Bandes mousseline suisse et jaconats riches brodés; Valenciennes et dentelles fil; Cols, chemisettes et manches brodées; Cols médaillon, collerettes dentelle riche, &c. &c.
HORACE HARBY, 185, rue du Camp, 2 mai Presqu'en face de l'église St-Patrick

Ombrelles, Ombrelles, Umbrelles!
200 ombrelles nouvellement reçues; ombrelles marquises et autres; LION & PINSARD, 2mai 66 et 68 rue Royale encoignure Bienville

Tabac en feuilles.
200 balles Vuelta de Abajo, pour capes et tripes première qualité. 150 balles Vuelta Abajo, p. capes et tripes, 1re q. Un petit lot tabac du Mexique do do. Constamment en magasin: un fort approvisionnement de TABAC EN FEUILLE, de qualité de choix, convenable pour ce marché, et à vendre aux plus bas prix, par ANT. COSTA, 14 mai 16, rue de la Douane

CIGARES.—250,000 cigares de la Havane, d'importation directe et des meilleures marques, telles que: Dueñas, Rolamor, Amalia, Jicotencal, Dos Amigos, Consuelo, Golden Gate, Flor del Dueñas, Reyna Victoria, &c. &c., en magasin et à vendre par ANT. COSTA, 14 mai 16, rue de la Douane

CAFÉ—150 sacs café vert, de première qualité, de la nouvelle récolte, en magasin et à vendre par ANT. COSTA, 14 mai 16, rue de la Douane

CONFITURES—100 caisses pâte goyave, de Puerto Principe, de la marque bien connue "La Fama Principeña," en magasin et à vendre par ANT. COSTA, 14 mai 16, rue de la Douane

PIMENT—10 sacs piment rouge de première qualité, en magasin et à vendre par ANT. COSTA, 14 mai 16, rue de la Douane

PAPIER—4 caisses papier satiné de la plus grande dimension et de différentes couleurs, en magasin et à vendre par ANT. COSTA, 14 mai 16, rue de la Douane

PAPIER POUR CIGARETTES—10 caisses de la célèbre marque "Las Perillas", en magasin et à vendre par ANT. COSTA, 14 mai—1ca 16, rue de la Douane

A VENDRE par le soussigné, nouvellement reçu: 4 balles coletas grises; 4 balles toile de Russie; 6 do brin fil écru et blanc; 2 caisses nappes et serviettes en fil; 2 balles nappes écrues damassées 8/4, 9/4, 10/4; 1 do damassé fil blanc; 10 caisses toile d'Irlande; 1 do toile de Hollande écrue et blanche.
Ls DUCOURNAU, 7mars 25, rue de Chartres

ABSINTHE, &c—30 caisses absinthe de Pernod & Lecoultre, 18 caisses kirsch; 65 caisses Vermouth vrai Noilly; 30 do Muscat Frontignan; 30 do Cerises à l'eau de vie; 95 do Fruits assortis, do. A vendre par FAURES & NORMAN, 6av 33 et 35, rue Royale

FROMAGE pâte grasse de Hollande—100 [illegible], reçus par le navire Sylphide, venant de Bordeaux. En magasin et à vendre par FAURES & NORMAN, 21 mars 33 & 35 rue Royale.

FRUITS au jus—100 caisses fraises au jus, [illegible], 50 caisses fruits assortis, 5 caisses framboises. A vendre par FAURES & NORMAN, 9 fev 33 et 35, rue Royale

GRAND EXPRES
De la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
UN exprès qui partira tous les jours est maintenant établi sur le Chemin de fer des Opelousas, entre la Nlle Orléans et le Bayou Lafourche, se rattachant à la Nlle Orléans, avec "l'Exprès de Adams" pour toutes les principales villes du Nord et de l'Ouest et se reliant au Bayou Lafourche, avec *Les diligences et waggons Exprès de Holden*, Pour Thibodeaux, Houma, Tigerville, la Baie de Berwick, Pattersonville, Centreville, Franklin, la Nouvelle-Ibérie, St Martinville, Washington et Opelousas.
Les espèces, les bijoux, les objets de valeur et toutes sortes de marchandises seront promptement transmis et délivrés. Les billets, les traites, les bordereaux &c, seront perçus et tous les ordres remplis ponctuellement.
Chaque *Exprès* est confié à des messagers sûrs.
Toutes les marchandises et ordres de la Nouvelle-Orléans ou de l'intérieur, doivent être déposés au bureau avant 6 heures du soir la veille du départ.—Les ordres laissés au magasin de M. Joseph Bartia, No 130, rue la Vieille Levée, seront remplis sans délai.
L'*Exprès* part du bureau de MM Adams & Co, No 9½, rue du Camp, tous les jours à 7 heures du matin et part du "Franklin House" à Thibodeaux, à 1 heure de l'après-midi et du Bayou Lafourche à 2 heures de l'après-midi.
Exprès du bagage au chemin de fer et de la ville.
Il y a également un *Exprès* pour le transport du bagage dans n'importe quel quartier de la Nlle Orléans, de sorte que les personnes qui donneront leur nom et leur check au messager de l'Exprès, recevront sans délai, leur bagage, à l'endroit qu'ils désigneront.
STARR & JONES, Bureau No 9½ 4mai—1m rue du Camp.

Succession de Jacob Heller.
AVIS est par le présent donné aux créanciers de la succession de Jacob Heller, décédé, de faire connaître et de présenter aux soussignés leurs réclamations, les titres et les preuves qu'ils auraient.
A. BRONSEMA, Curateur, W. H. PAXTON, Avocat, No 74, rue du Camp.
Nlle-Orléans, 15 mai 1855. 15mai—1m

Avis de société.
Madame Olympe a l'honneur d'annoncer au public que par acte passé devant Amédée Ducatel, notaire public, elle vient d'associer M. G. Dicus Jr. à sa maison de modes et nouveautés, depuis le 1er mai 1855.
Madame Olympe devant bientôt partir pour France afin de renouveler son stock de marchandises, sera charmée de prendre toutes les commissions dont la chargeront tous les anciens clients qui lui ont jusqu'ici accordé leur confiance.

Professeur.
UN professeur anglais, qui a reçu une brillante éducation classique, qui a été gradué [illegible] dans un de nos premiers collèges et de l'expérience dans l'enseignement, désire prendre quelques jeunes gens [illegible].

P. A. HEBRARD,
118, rue du Canal, près Royale.
IMPORTATEUR de marchandises françaises, anglaises et américaines, offre tout son stock à des prix très réduits.
Il ouvre en ce moment 30 caisses toiles d'Irlande et chemises, manufacturées exprès pour lui [illegible] commande aux familles, elles seront vendues à très bas prix.
Il invite les étrangers à venir examiner [illegible]
P. A. HEBRARD, 26av 118, Canal, près Royale

EN VENTE
CHEZ HEBERT, PAYA ET LELIEVRE
Libraires de cette ville,
Etudes sur les bases de la science médicale,
PAR LE DR J. C. FAGET, DE LA N. ORLEANS. 10ma—12t

AVIS. INSTITUT SAINT-LOUIS.
MME DERON assure de nouveau aux familles qu'elle n'est point dans l'intention de céder son établissement, [illegible]. 12ma—3t

A. BARRAUD,
49, rue de Chartres.
VENTE à grand rabais pour cause de changement de domicile. Porcelaine, cristaux, parfumerie, Eventails, bonneterie, mercerie, Chemises pour hommes, parapluies, Cannes, jouets d'enfants, Et divers articles de fantaisie. [illegible] 10mai

EN débarquement du navire Hebe, à vendre par VALLS & SAMBOLA [illegible]: 30 caisses amandes [illegible], 50 sacs de cacao de Caracas. 4 mai

PAUL PESQUIER, 105, rue de Chartres, devant prochainement partir pour France [illegible]. 26av—1m

Marchandises sèches.
GRAND RABAIS.
GIQUEL ET JAMISON, No 16, rue de Chartres.
DESIRANT réduire leur stock en marchandises [illegible] offrent à partir de ce jour une partie de leurs marchandises au prix [illegible]. GIQUEL & JAMISON 9 mai

ATTENDU par le navire Otomoco, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés: 30 barriques vin rouge St Emilion, 25 do do St Margaux Médoc, 50 barils vin blanc, Haut Sauterne, 50 caisses de 24/2 bouteilles St Julien Médoc, 10 do de 12 do, 700 do de 12 bouteilles vin rouge Médoc, 8 caisses fruits au jus, 25 do de 12 paquets prunes sèches, 5 do chocolat [illegible]. LANATA GANDOLFO & Co, 9 mai rue de la Douane Nos 9 & 10.

PORTER de première qualité, [illegible] marque Tennant. J Y DE EGANA 3 mai

SALSEPAREILLE—[illegible] J. Y. DE EGANA 3mai No 47 [illegible]

SEL—Reçu par la barque espagnole Fama, venant de Cadix, à vendre par JUAN Y DE EGANA 3mai No 47 [illegible]

Vente à perte de Marchandises sèches.
Habitants et Marchands de la campagne, profitez [illegible] Maison Rouge, No 1, chez LAROUSSINI & Co. [illegible] U. LAROUSSINI & Co. 21av Maison Rouge No 1, sur la Levée

A VENDRE en débarquement du navire Mary A[illegible], arrivé de Bordeaux: 20 barriques vin rouge St Julien, 12 do vin blanc Haut Sauterne, 20 barils do do, 75 caisses vin rouge, 25 do vin blanc Haut Sauterne, 20 do liqueurs eau de noix, Par N. CURIEN, 28 avril 24, rue Toulouse

VITRES pour fenêtres—1000 caisses vitres françaises 8 sur 10 à 36 par 48, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 11 mai 73 rue Tchoupitoulas

SUCRE—300 caisses sucre blanc, jaune et brun, reçu par le brick Samuel J Peters, et à vendre par J DE VISSER & Co, 11 mai—3f 74, rue des Magasins

ALE en débarquement du navire Brandywine, 50 pipes, bouteilles et demi bouteilles, ale Bass pale, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 11 mai 13 et 15 rue St Louis

PORTER—En débarquement du navire Brandywine: 50 pipes bouteilles et demi bouteilles porter de Londres de Barclay, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 11 mai 13 et 15 rue St Louis

PICADURA—17 barils [illegible], reçu par le brick S. G. [illegible] de la Havane, à vendre par BORNIO & FRERES, 16mai 34 rue Gravier

CIGARES DE LA HAVANE—200 000 cigares de la Havane, consistant en Regalias, Media Regalias, Conchas, Trabucos, Londres [illegible], des Britanicas, des marques les plus célèbres, en débarquement du brick Mary Elizabeth, de la Havane, et à vendre par BORNIO & FRERE, 16 mai 34 rue Gravier

POMMES DE TERRE—300 barils en débarquement du navire Troy; OGNONS—200 barils, frais, en magasin; FEVES—100 barils, fèves nouvelles, blanches, en magasin; POMMES SECHES—100 barils, pommes nouvelles du Nord; POMMES DE TERRE—150 sacs, de Galena; FEVES ROUGES—10 barils, de Gallipolis; PECHES SECHES—20 barils pêches blanches, préparées, à vendre par DONNELLY, BEZZINA & Co, 16 mai 18 rue Tchoupitoulas

A vendre,
UN COFFRE FORT à l'épreuve du feu et de la poudre, par DONNELLY, BEZZINA & Co, 16 mai 6e rue Tchoupitoulas

A louer,
UNE MAISON, dans la rue Quartier, entre Dauphine et Bourbon, avec écurie et bureaux, s'adresser à DONNELLY, BEZZINA & Co, 16 mai 6e, rue Tchoupitoulas

LE DEMI-MONDE,
Comédie en 5 actes, par Alexandre DUMAS fils. (Edition du Courrier des Etats Unis.) En vente chez Vve. HEBERT & CO, 19mai 149 rue de Chartres

M. LOUIS ADAM est chargé de ma procuration pendant mon absence de la ville. Nouvelle-Orléans, 16 mai 1855. J. VINCENT. 17mai—8

AVIS.
UNE dame accoutumée à voyager sur mer, désire accompagner une famille en France, en qualité de femme de chambre. Elle peut donner de bonnes recommandations. S'adresser chez Mme L. Castanier, No 91, rue d'Orléans. 16 mai—6

EN débarquement du navire Otomoco, de Bordeaux: 32 barriques vin rouge de Grave; 4 caisses 1/4 boîtes sardines, 8 do 1/2 do do. En magasin, 4 barriques Château Margaux vieux, à vendre par D. PITOU, 19mai Encoign. Dauphine et Douane

VERMOUTH—75 caisses, Noilly & Co, en magasin et à vendre par SOSTHENE THOMAS, 19mai 9, rue Gravier

ABSINTHE SUPERIEURE de Vernon et Lecoultre—175 caisses, en débarquement du navire [illegible] et à vendre par SOSTHENE THOMAS, 9, rue Gravier 19mai

Voitures—Voitures.
50 voitures calèches, 50 do barouches, 50 do à brisures, pour enfants. En vente chez LION & PINSARD, 19mai 66 & 68 rue Royale, encoig. Bienville

LE soussigné, partant pour France, recommande particulièrement à ses amis et connaissances M. A. C. JAUME, peintre de portraits, [illegible]. Nlle Orléans, 19 mai 1855. J. AMANS. 22mai—15f

EN magasin et à vendre par Valls & Sambola, No 27, rue Tchoupitoulas: 40 sacs cacao de Maracaibo, 20 caisses sucre de la Havane, 300 sacs amandes de Tarragone, 15 sacs cacao de Guayaquil, 10 caisses conserves et confitures de la Havane, 400 barils vin sec de Malaga, 10 caisses et 4 barils cigarettes de la Havane, 300 milliers cigares de la Havane des marques les plus renommées. 13 mars

ACADEMIE DE DOLBEAR,
ACADEMIE D'ECRITURE ET DE TENUE DES LIVRES DE DOLBEAR 106, rue du Canal.—[illegible]
RUFUS DOLBEAR. 21 mai

INSTITUTION DE Mme DESRAYAUX, POUR LES DEMOISELLES, à Pass Christian.
A DATER du 1er juin l'établissement [illegible]

HOTEL DES CHENES VERTS.
[illegible]

A LOUER
[illegible]

Découverte importante—Remède contre l'hydrophobie.
[illegible] SANTIAGO GALCERAN.

La France élégante.
[illegible]

Bon marché,
54 rue de Chartres, 54
[illegible] Héchet, Feyer & Co. [illegible]

A VENDRE
[illegible] DEGELOS [illegible] 17 mai—6

GLENMORA—Admirable résidence d'été. A VENDRE.
[illegible]

Librairie Classique et Religieuse MICHON,
200, rue Royale encoignure place St-Antoine,
[illegible]

PAPIERS PEINTS NOUVEAU.
DELCROIX
108—Rue de Chartres—108
[illegible]

Dissolution de Société.
[illegible]

J. CASBERGUE
Marchand Tailleur
77 RUE ST CHARLES 77
ANNONCE [illegible]
21 mars

LOPEZ & Co,
Fabricants de Chocolat à la vapeur ET CONFISEURS.
95 RUE CHARTRES, [illegible]
Gros et Détail.
Nouvelle-Orléans.

LIBRAIRIE FRANCAISE
VVE. HEBERT & Cie,
149 rue de Chartres.
Reçu par les derniers arrivages:
Médecine—[illegible]
Homœopathie—Hartmann, des maladies des enfants; [illegible]
Littérature.
Bouquet (Œuvres complètes), Rousseau, Boileau, Racine, Corneille, Voltaire, Lafontaine.
Romans de luxe.
Michelet, les femmes de la Révolution; [illegible]
Ouvrages brochés.
[illegible]
Publications et Romans populaires illustrés, à bon marché &c. &c.
Photographie.
Traité nouveau Théorique et Pratique, par [illegible] 18 mai

VINAIGRE de vin blanc—50 barils reçus par le Rose Standish, de Bordeaux [illegible] DUNTZE & IKEN, 19 avril

JUS de fruits—100 caisses jus de fraises, framboises et groseilles, à vendre par DUNTZE & IKEN, 19 avril encoignure Conti et Royale

FRUITS au jus—100 caisses assorties, fraises, framboises, à vendre par DUNTZE & IKEN, 19 avril encoignure Conti et Royale

FRUITS à l'eau de vie—50 caisses assorties à vendre par DUNTZE & IKEN, 19 avril encoignure Conti et Royale

GOMME de Lozenges—25 caisses à vendre par E J HART & Co, 1mai 77 et 79 rue Tchoupitoulas

SAFRAN—114 livres d'Espagne, en débarquement de la barque [illegible], et à vendre par VALLS & SAMBOLA, No 27 rue Tchoupitoulas. 26mai